



ETUDES ET TRAVAUX
N° 107

Issaka OUMAROU

Les transferts monétaires
dans la Commune de Roumbou
(Dakoro)

MAI 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	6
1.1 LA PREPARATION DES QUESTIONS DE RECHERCHE	6
1.1.1 LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE COLLECTIVE	6
1.1.2 L'ENQUETE COLLECTIVE DE SIMIRI	6
1.2 LES ENQUÊTES INDIVIDUELLES SUR LE TERRAIN	7
1.2.1 LA COLLECTE DES DONNEES A TRAVERS LES ENTRETIENS	7
1.2.2 LA COLLECTE DES DONNEES A TRAVERS LES OBSERVATIONS	8
1.3 LES DIFFICULTES DU TERRAIN	8
II. PRESENTATION DU SITE DE LA RECHERCHE	9
2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE ROUMBOU	9
2.2 BREF HISTORIQUE DES VILLAGES ENQUETES	9
2.2.1 LE VILLAGE DE ROUMBOU I	9
2.2.2 LE VILLAGE DE MAÏGOCHI SABOUA	10
2.2.3 SAKABAL, ROUMBOU ET MAÏGOCHI SABOUA	10
2.2.4 LE VILLAGE DE MAÏGOCHI JACKOU	10
2.2.5 LE VILLAGE DE DADIN KOWA	10
2.3 LES ASPECTS SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE ROUMBOU	11
2.3.1 L'AGRICULTURE	11
2.3.2 L'ELEVAGE	11
2.3.3 LE COMMERCE	12
2.4 LA COMMUNE DE ROUMBOU ET LES INTERVENTIONS EXTERIEURES	14
III. PROCESSUS DE CIBLAGE DES BENEFICIAIRES DU CASH DANS LA COMMUNE DE ROUMBOU	15
3.1 L'ANNONCE DU PROJET CASH PAR ESF	15
3.2 LES DIFFERENTS PALIERS DE CIBLAGE ET LES ACTEURS MOBILISES	16
3.2.1 LE CIBLAGE DES COMMUNES	16
3.2.2 LE CIBLAGE DES VILLAGES	16
3.2.3 LE CIBLAGE DES MENAGES VULNERABLES DANS LA COMMUNE DE ROUMBOU	17
IV. LES DISTRIBUTIONS DU CASH ET SON USAGE AU SEIN DES FAMILLES	26
4.1 LES DISTRIBUTIONS DU CASH	26
4.2 LA PART DES CHEFS	27
4.3 LES MONTANTS ET LE TIMING DU CASH	28

4.4 L'ARGENT DU CASH AU SEIN DES MENAGES	30
4.4.1 LA GESTION DU CASH AU SEIN DES MENAGES	31
4.4.2 L'USAGE DU CASH AU SEIN DES MENAGES	33
4.4.3 L'ARGENT DU CASH ET LES STRATÉGIES DE SURVIE EN PÉRIODE DE CRISE	34
V. LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS.....	36
5.1 LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	36
5.2 LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES POPULATIONS	36
5.2.1 LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES CHEFS DES VILLAGES	37
5.2.2 LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES BENEFICIAIRES	38
5.2.3 LES PERCEPTIONS DU CIBLAGE PAR LES NON BENEFICIAIRES	41
CONCLUSION.....	43

LISTE DES SIGLES

AREN :	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
CaLP:	The Cash Learning Partnership
CCA:	Cellule Crises Alimentaires
ECRIS :	L'Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et des groupes Stratégiques
ESF :	Enfance Sans Frontière
LASDEL :	Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
MECREF :	Mutuelle d'Épargne et des Crédits des Femmes
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PDC :	Plan du Développement Communal
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SAREL :	Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage

Les transferts monétaires dans la Commune de Roumbou (Dakoro)

Issaka OUMAROU

Introduction

Depuis des décennies les pays de la bande du Sahel de manière générale et le Niger en particulier, font face à des crises alimentaires qui ont nécessité de la part des pouvoirs publics et même de la communauté internationale, des interventions urgentes. L'un des modes d'intervention le plus connu dans un contexte de crise alimentaire au Niger, est l'aide alimentaire. Alpha Gado (1988) nous apprend que celle-ci a vu le jour au Niger au début des années 70. Elle peut revêtir la forme d'aide alimentaire au développement ou celle d'aide alimentaire d'urgence. Dans le premier cas, les vivres sont fournis pour la mise en œuvre de programmes de développement. Ils sont soit distribués comme salaire à la main d'œuvre travaillant sur les projets de développement (Food for work), soit vendus à prix modérés et les recettes sont versées dans un compte conjointement géré par les deux parties (donateur et bénéficiaire). Dans le second cas, l'aide est distribuée gratuitement aux populations nécessiteuses.

Les distributions gratuites de vivres, les ventes de vivres à prix modérés, le Food for work (ainsi que le Cash for work qui est un autre mode d'intervention), sont des outils de sécurité alimentaire utilisés au Niger. Mais cette liste en situation d'urgence ou en situation d'insécurité alimentaire s'est élargie depuis 2005 où la Croix Rouge britannique a pour la première fois de l'histoire des interventions d'urgence au Niger, mis en œuvre un programme de cash transfer basé sur le ciblage des ménages vulnérables dans le département de Tanout. On se rappelle qu'au cours de la même année, à Guidan Roumji des institutions arabo-islamiques avaient en plus des céréales, distribué des montants allant jusqu'à dix mille francs CFA par ménage (Younoussi, 2006).

Depuis cette date le recours au cash transfer comme outil d'intervention en situation d'urgence est allé crescendo au Niger. Avec la crise alimentaire de 2010, on a constaté une augmentation en volume d'argent transféré et une grande variété des programmes mis en œuvre. En 2012 la mise à l'échelle des cash transfer a été opérée sur l'ensemble du territoire national (CaLP, 2012), et le montant global transféré a été de plus de 34 milliards¹. C'est eu égard à l'émergence du cash comme nouveau mode d'intervention en situation d'urgence que, la Cellule Crises Alimentaires (CCA), a demandé au Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) de mener une étude indépendante sur ce nouveau mode d'intervention. Cette étude a été menée sur 5 sites répartis à travers le pays², autour des questions de recherche suivantes :

- comment les recensements et les ciblage ont-ils été effectués ?
- comment les distributions ont-elles été opérées ?
- quels ont été les usages des sommes transférées ?
- comment s'articulent les transferts et les autres sources de revenus ?

Le présent rapport présente les données collectées au cours d'un mois de recherche dans la Commune rurale de Roumbou, département de Dakoro. Après avoir rappelé la méthodologie de la recherche, le rapport s'articulera autour de points suivants :

- la présentation du site de la recherche ;
- le processus de ciblage des bénéficiaires du Cash dans la Commune de Roumbou;
- les distributions du cash et son usage au sein des familles
- les perceptions du ciblage par les différents acteurs

¹ Ce chiffre peut varier d'une source à autre.

² Les sites sur les lesquels les recherches ont été menées sont, Loga, Roumbou, Tanout, Tebaram et Simiri

I. Méthodologie de la recherche

Deux grandes phases ont marqué la présente recherche : la préparation des questions de recherche et les enquêtes individuelles sur le terrain.

1.1 La préparation des questions de recherche

Cette étape comprend elle-même deux sous-étapes : la préparation de l'enquête collective et l'enquête collective sur le terrain.

1.1.1 La préparation de l'enquête collective

L'une des spécificités du LASDEL est de construire empiriquement toutes les questions de recherches des programmes et études qu'il met en œuvre. L'Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et des groupes Stratégiques (ECRIS) est une procédure bien adaptée aux types de recherches socio anthropologiques telles que pratiquées au LASDEL. S'agissant de cette étude portant sur les transferts monétaires, la préparation de l'enquête collective a consisté d'abord à la tenue des réunions d'échanges entre l'équipe de chercheurs et certains acteurs du développement qui mettent en œuvre des programmes de transferts monétaires au Niger, afin d'avoir des informations de base sur les transferts monétaires au Niger, de partager certains questionnements, et d'identifier les sites où les recherches peuvent être menées. Ensuite, en ce qui concerne la recherche documentaire, les rapports d'études et d'évaluation des programmes sur les transferts monétaires effectués au Niger et dans d'autres pays, ont été lus par les membres de l'équipe de recherche, puis discutés en atelier d'échange. Enfin, les premières données empiriques ont été collectées lors d'une enquête de repérage de deux jours à Simiri qui est l'un des sites de la recherche. Ces données empiriques premières ont permis d'élaborer un canevas d'interrogations sur la base duquel l'enquête collective s'est déroulée.

1.1.2 L'enquête collective de Simiri

L'enquête collective s'est déroulée dans la commune rurale de Simiri (Département de Ouallam). Le chef-lieu porte le même nom que la commune et est situé à environ 70 km de Niamey. Pendant trois jours, une équipe de onze personnes dont trois chercheurs du LASDEL et huit assistants de recherche, titulaires d'au moins une maîtrise en science sociale chacun, a mené des entretiens et observations dans quelques villages de la commune dont le chef-lieu.

Elus locaux, autorités administratives et coutumières, fonctionnaires locaux, organisations locales, bénéficiaires du cash, non-bénéficiaires, agents des projets ont été interviewés au niveau des villages et du chef-lieu du département.

L'exploitation des données issues de cette phase a permis d'élaborer les questions de recherches plus affinées qui ont été investiguées au niveau des cinq sites retenus.

1.2 Les enquêtes individuelles sur le terrain

Dans La commune rurale de Roumbou les investigations se sont étalées sur 30 jours (du 06 janvier au 4 février 2013). Les données ont été collectées au niveau du chef-lieu de la région (Maradi), au niveau du chef-lieu du département (Dakoro) et dans quelques villages de la commune de Roumbou. L'outil de collecte des données qui a été privilégié était l'entretien semi directif en ce qu'il permet de reconstituer de manière diachronique les faits qui se sont déroulés. Ainsi, 45 entretiens semi directifs et quelques observations ont été effectués avec différents groupes d'acteurs et en des endroits différents.

1.2.1 La collecte des données à travers les entretiens

Les entretiens ont été réalisés aussi bien à Maradi qu'à Dakoro ainsi que dans quelques villages de la commune de Roumbou.

1.2.1.1 A Maradi

A Maradi la collecte des données a eu lieu au niveau du bureau du Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui a financé les transferts monétaires dans les communes du département de Dakoro mais aussi a supervisé le processus de son implémentation par l'ONG ESF, et au niveau de la Mutuelle d'Epargne et de Crédits des Femmes (MECREF). Nous avons pu rencontrer les agents de certaines de ces structures. Pour des raisons administratives, d'autres ne se sont pas prêtés à nos questions. C'est le cas par exemple, au niveau du bureau du PAM Maradi où, malgré l'ordre de mission en notre possession, il nous a été exigé une autorisation spéciale pour nous entretenir avec l'agent qui s'occupe du cash transfer : nous n'avons donc pas pu le voir.

1.2.1.2 A Dakoro

Nous avons rencontré certains acteurs institutionnels, notamment les agents des services du développement agricoles et du service de l'élevage qui font partie du comité sous régional du Système d'Alerte Précoce (SAP) et qui ont joué un rôle dans le processus de ciblage des ménages vulnérables.

1.2.1.3 A Roumbou

Nous avons choisi la commune de Roumbou comme site de recherche, parce qu'elle a la particularité d'être une entité territoriale charnière entre la zone pastorale et la zone agricole. Les entretiens ont eu lieu avec les différents groupes

stratégiques : les élus locaux, les chefs de villages, les comités de sage, les membres des comités mis en place pour le ciblage, les bénéficiaires, les non-bénéficiaires etc. Il faut entendre par groupe stratégiques des groupes d'acteurs (réels ou virtuels) qui se constituent et qui partagent les mêmes positions par rapport à un problème précis (Olivier de Sardan, 1995). Le chef-lieu de la commune et trois autres villages ont été concernés par les enquêtes. C'est aussi dans deux de ces villages (Maïgochi Jackou et Sakabal) que les observations ont été effectuées.

1.2.2 La collecte des données à travers les observations

Si nos observations n'ont pas pu porter sur une des séances de distribution de transferts monétaires, nous avons pu observer la séance de travail d'une mission de suivi des activités du projet « Sécurité Alimentaire Renforcée par l'Élevage » (SAREL) d'abord, puis celle du suivi des activités d'un groupe d'intervenants³ dans la commune, ce qui permet de rendre compte de certaines pratiques telles qu'elles se déroulent dans la réalité, dans les domaines aussi variés que la sécurité alimentaire, la gestion de ressources naturelles, l'environnement etc.

1.3 Les difficultés du terrain

Nous avons fait face à deux difficultés majeures mais qui se rejoignent. La première est relative au refus de parler de certains acteurs notamment institutionnels. En effet, après nous avoir posé deux faux rendez-vous, la responsable de la MECREF de Maradi a refusé de s'exprimer par rapport à un aspect précis (*infra*) que nous avons cherché à vérifier. Elle a préféré nous renvoyer au bureau du PAM où déjà la porte nous avait été fermée faute d'accréditation spéciale nous autorisant à collecter des informations auprès des agents de cette institution. C'est le règlement interne de l'institution qui l'aurait exigé.

La deuxième difficulté est liée à la méfiance qu'affichent les chefs de villages à se prêter à nos questions. Assimilant notre démarche qui consiste à aller en profondeur des faits à des inspections de l'Etat ou celle des projets, certains chefs de villages ont eu tendance à orienter et/ou contrôler nos déplacements. A la fin de notre entretien avec un chef de village, celui-ci laissa échapper ceci :

« On ne cesse de nous talonner. Nous allons vomir tout ce que nous avons mangé »
(chef du village de Maïgochi Jackou)

³ Ce sont : SAREL, PASEL, CARE, ALP, ALAD, ASB et KARKARA.

II. Présentation du site de la recherche

2.1 Situation géographique de la commune de Roumbou

La commune rurale de Roumbou fait partie des douze communes que compte le département de Dakoro. Elle est située entre 14°57 et 14°97 de latitude Nord et 6°70 et 7°34 de longitude Est à une quarantaine de kilomètre au nord-est de Dakoro, chef-lieu du département. Elle est limitée :

- au Nord par la commune rurale de Bermo ;
- au Sud-Ouest par la commune urbaine de Dakoro ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Azagor et
- à l'Est par celle de Bader Goula (PDC commune de Roumbou, 2010).

Elle compte une population de 9.820 habitants. Cette population composée de Haoussas, de Touaregs et de Peuls est répartie dans 22 villages administratifs (PDC de la Commune de Roumbou, 2010) et 20 hameaux (entretien avec le vice maire, de Roumbou, réalisé le 13/01 2013).

2.2 Bref historique des villages enquêtés⁴

Les villages de Roumbou I, Dadin Kowa, Maïgochi Saboua et Maïgochi Jackou sont ceux dans lesquels ont eu lieu nos enquêtes. L'une des caractéristiques communes à ces villages, est d'avoir été fondés suite à l'immigration des populations venues du Sud du département de Dakoro, notamment du canton de Kornaka. Nous évoquerons aussi le cas du village de Sakabal.

2.2.1 Le village de Roumbou I

Le village de Roumbou fut créé par Tambari Mahamoudan vers 1924. Ce Touareg avait quitté le village de Dan Mallan à l'Est de Kornaka pour s'installer à Roumbou I. Il avait décidé de quitter Dan Mallan où il était chef, après un redécoupage territorial de l'administration coloniale qui l'avait dépossédé de son canton. Une partie aurait été affectée à la province du Gobir et une autre au canton de Kornaka. Après s'être installé temporairement dans le village de Tsamiya il créa l'actuel village de Roumbou I. Mais l'essentiel des 705 habitants que compte actuellement le village de Roumbou I (PDC de Roumbou, 2010), y compris le chef du village, vit à Sakabal, chef-lieu de la commune, situé à environ 3 km de Roumbou I. Si le fondateur de ce village est d'origine touareg, sa descendance actuelle est haoussaphone. A celle-ci sont venues s'ajouter sur le site de Sakabal, d'autres populations venues de divers horizons.

⁴ Les informations contenues dans la partie consacrée à l'historique des villages enquêtés, proviennent de nos enquêtes de terrain.

2.1.2 Le village de Maïgochi Saboua

L'histoire de Maïgochi Saboua est proche de celle du village de Roumbou I. Leurs fondateurs, tous des Touaregs, étaient des cousins qui avaient quitté la même zone (Kornaka) avant de s'installer sur le terroir de Roumbou-Sakabal. Maïgochi Saboua peuplé de 864 habitants est aussi ethniquement composite que son voisin Roumbou. Outre les Touaregs auxquels on attribue la création du village, sont venus s'ajouter les Haoussas (actuellement majoritaires), les Bellas et les Peuls qui ont été attirés par Sakabal.

2.2.3 Sakabal, Roumbou et Maïgochi Saboua

Il est nécessaire d'apporter quelques clarifications autour de ces trois villages qui, en réalité, ne font qu'un. Sakabal est le nom d'un boucher qui avait un point de vente de viande. Compte tenu de la place stratégique qu'occupait ce point de vente (à la porte de la zone pastorale), d'autres revendeurs s'y étaient installés. L'endroit n'a cessé d'attirer des commerçants au point où un marché fut fondé. Il prit le nom de Sakabal, prénom du premier occupant de l'espace. Autour de Sakabal le marché s'est constitué un village qui englobe une partie des habitants de Roumbou, les habitants de Maïgochi Saboua et d'autres populations. Cette petite agglomération constituée autour du marché a pris le nom du marché (Sakabal). Elle compte deux chefs de village: celui de Maïgochi Saboua et celui de Roumbou I. Ce village abrite le seul CSI de la Commune et est le chef-lieu de la Commune Rurale de Roumbou.

2.2.4 Le village de Maïgochi Jackou

Ce village de 463 habitants (PDC, Commune Roumbou, 2010) a été créé il y a environ 88 ans de cela par un marabout du nom d'Adamou. Ses parents étaient originaires de Koré Soba dans le département de Mayahi. Ils s'étaient installés à Dan Mallan, village qui se trouve dans le canton de Kornaka. C'est à Dan Mallan que naquit Adamou fondateur de Maïgochi Jackou, le jour de l'intronisation du chef de canton de Kornaka Jackou. Ce qui lui a valu le surnom de Jackou. Comme les habitants de Maïgochi Saboua et de Roumbou I, ceux de Maïgochi Jackou sont aussi d'origine touareg. L'activité principale des habitants de Maïgochi Jackou est l'agriculture mais le commerce des céréales et d'animaux est exercé par un nombre importants d'habitants. Le chef du village, par ailleurs l'un des plus grands commerçants de la zone, a pu asseoir son capital économique à travers ces deux activités. Il a délégué toutes les charges chefferiales à son frère.

2.2.5 Le village de Dadin Kowa

Moussa Dan Dawo a quitté le village de Dan Jaoudi pour fonder le village de Dadin Kowa. Il est descendant d'une famille de chasseurs d'origine kanuri. Mais c'est la quête des terres de cultures qui l'a amené à quitter Dan Jaoudi. Le village qu'il a créé il y a plus de 50 ans compte 343 habitants (PDC de Roumbou, 2010).

Deux groupes ethniques cohabitent : les *yan halbaou* (les chasseurs) descendants du fondateur du village et les Touaregs *tagamawa*. L'actuel chef du village, le deuxième de son histoire, est très contesté par une bonne partie du village composée en majorité des *tagamawa*. Il lui est reproché une gestion népotiste du village.

2.3 Les aspects socioéconomiques de la commune de Roumbou

La population de la commune de Roumbou est à 60% jeune (PDC de Roumbou, *ibid*). Ses principales activités sont l'agriculture, l'élevage et le commerce.

2.3.1 L'agriculture

L'agriculture est de loin, devant l'élevage, la principale activité des populations de la commune rurale de Roumbou. Bien que cette zone ait le statut de zone agropastorale, ses habitants sont plus agriculteurs qu'éleveurs. Les superficies de terres cultivées étaient estimées en 2010 à 155 141 ha et elles ne cessent de s'accroître compte tenu de l'avancée continue du front agricole (PDC Roumbou, *ibid*). Comme partout au Niger cette agriculture reste de subsistance et utilise des moyens rudimentaires même si on note le recours à la culture attelée par quelques personnes de la zone. Elle est orientée vers les cultures vivrières (mil et sorgho). Ces cultures vivrières sont le plus souvent associées aux cultures de rente comme le niébé, les arachides et le sésame qui sont vendues en priorité pour la satisfaction des divers besoins de la famille (habillement, mariage etc.). Lorsque la vente de ces cultures de rente n'a pas permis de couvrir les besoins, les paysans ponctionnent une partie de la production vivrière et la vendent.

2.3.2 L'élevage

L'élevage est la deuxième activité des populations de la commune de Roumbou. Malgré la montée du front agricole, la zone s'y prête compte tenu des ressources pastorales dont elle regorge. La commune compte onze mares temporaires auxquelles s'ajoutent des couloirs de passage et des aires de pâturage. De plus, elle se trouve à la porte de la vallée de la Tarka qui est une zone exclusivement pastorale. En 2010 il a été inventorié dans la commune 10.849 têtes d'animaux toutes espèces confondues.

Tableau 1 : Répartition du nombre de têtes d'animaux de la commune par espèce

Espèces	Nombre
Asins	717
Bovins	1729

Caprins	4350
Camelins	21
Ovins	3915
Equins	117
Total	10849

Source : PDC Commune rurale de Roubou, 2010

Tout comme l'agriculture, les produits de l'élevage sont au centre des échanges commerciaux qui ont lieu dans la commune.

2.3.3 Le commerce

Le commerce fait partie des occupations d'une partie de la population de la commune de Roubou. Grâce au marché de Sakabal animé par des commerçants aussi bien du Niger que du Nigeria (Moha, 2006), le chef-lieu de la commune fait partie des centres commerciaux importants du département. Il est animé tous les dimanches et lundi. Le marché de Kombaki est aussi un lieu de transactions commerciales. Ces deux marchés hebdomadaires doivent leur réputation à leur position géographique de zone charnière entre la zone agropastorale et la zone pastorale. Ce sont des hauts lieux d'échanges entre agriculteurs et éleveurs. Nous allons nous intéresser particulièrement à deux types de commerce, le commerce des céréales et le commerce du bétail, parce du point de vue de la sécurité alimentaire dans laquelle s'insère le cash transfer, le déstockage des animaux permet de s'approvisionner en céréales.

2.3.3.1 Le commerce des céréales

Le commerce des céréales est le dénominateur commun de tous les marchés du Niger. Mais la manière dont il est exercé ainsi que les acteurs qui se mettent en relation dans ce type de transaction commerciale, varient d'une localité à une autre. Dans la commune de Roubou, outre les clients, ce sont les grands commerçants et les intermédiaires qui occupent la scène. Le courtage dans les transactions commerciales des céréales est appelé localement *katcharé* tandis que l'intermédiaire est appelé *dan katcharé* (*yan katcharé* au pluriel). *Katcharé* peut se faire sous plusieurs formes. Les plus connues sont l'achat des céréales au niveau du village, et l'achat au niveau des marchés hebdomadaires. Au niveau des villages, un gros commerçant distribue des sommes d'argent aux *yan katcharé* qui, pendant la période des récoltes, achètent les céréales aux producteurs. Au niveau des marchés hebdomadaires, le *katcharé* se fait autour des céréales que les producteurs mettent sur le marché. Nulle ne peut acheter ni vendre des céréales sur le marché sans passer par les *yan katcharé*. Les commerçants déterminent le cours de la *tia* sur lequel les *yan katcharé* ajoutent une marge bénéficiaire. Mais ce système est très décrié par les populations à cause des pratiques qui s'apparentent

à l'escroquerie auxquelles s'adonnent certains *yan katcharé*. Il s'agit entre autres, de l'usage d'une *tia* de petite capacité lorsqu'il faut vendre les céréales aux paysans et le recours à une autre d'une plus grosse capacité appelée *anné kaayi noman banza* (paysan tu as produit pour rien) lorsqu'il faut leur en acheter. Dans les différents marchés de la commune, les éleveurs sont les plus grandes victimes de ces échanges déséquilibrés. Venus dans la plupart des cas des hameaux reculés, ils connaissent très peu le système et sont considérés par les *yan katcharé* comme peu éveillés, donc des proies faciles.

Photo1 : étal de yan katcharé sur le marché de Sakabal



Source : Nos enquêtes

2.3.3.2 Le commerce du bétail

L'abondance du bétail caractérise les marchés de la commune par rapport aux autres marchés de la zone. Les éleveurs transhumants ou sédentaires qui habitent la zone pastorale amènent seulement des animaux ou les sous-produits de l'élevage (fromage ou beurre). Les marchés de Kombaki et celui de Sakabal les mettent en contact avec le monde des producteurs de céréales et sont plus accessibles en termes de distance. Pour mieux organiser les transactions commerciales autour du bétail, à Sakabal par exemple, le marché des petits ruminants s'anime tous les dimanches alors que celui des gros ruminants se tient tous les lundis. A ce niveau aussi, entre l'acheteur et le vendeur se trouve un intermédiaire appelé *dillali*. C'est ce dernier qui mène les discussions sur le prix, loin des yeux du vendeur, c'est-à-dire l'éleveur qui n'est consulté que pour approuver et conclure le marché. La consultation du vendeur par le *dillali* se fait en l'absence de l'acheteur. En général, l'intermédiaire fait en sorte que la

conclusion du marché soit en sa faveur car il ne communique ni au vendeur ni à l'acheteur le vrai prix sur lequel le marché a été conclu.

2.4 La commune de Roubou et les interventions extérieures

En matière de développement, la commune de Roubou connaît l'intervention de plusieurs acteurs extérieurs⁵. Leurs interventions se font parfois en collaboration avec les structures nationales comme le service du développement agricole, le service de l'élevage, l'éducation, l'environnement etc. Ils interviennent dans divers domaines comme l'éducation, la santé, la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la sécurité alimentaire etc. S'agissant de la sécurité alimentaire, les principales actions sont la distribution gratuite des vivres, la vente des vivres et/ ou d'aliment de bétail à prix modérés, le cash for work à travers le traçage des bandes pare-feu, la distribution des semences améliorées.

L'implantation d'une banque céréalière dans presque chaque village administratif de la commune devait garantir au village la disponibilité en vivres pendant la période de soudure. En plus de ces interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire, la commune a été touchée par les opérations de Cash transfer conduites par l'ONG ESF.

⁵ Ce sont entre autres : PAM, Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), Cellule Crises Alimentaires (CCA), Action pour la Gestion des Ressources (AGIR), Sécurité Alimentaire Renforcée par l'élevage (SAREL), Arbeiten Samaritin Bund (ASB), Contribution à l'Education de Base (CEB), Karkara, Programme d'Action Communautaire (PAC) Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN) etc.

III. Processus de ciblage des bénéficiaires du cash dans la Commune de Roumbou

ESF est l'ONG qui a conduit le processus de ciblage et de distribution. C'est une ONG espagnole présente au Niger depuis 2005. Elle intervient dans divers domaines comme l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire. Par rapport à ce dernier volet, l'ONG appuie les parents d'élèves en intrants agricoles pour l'apprentissage de nouvelles techniques agricoles. Elle appuie aussi les groupements féminins dans le domaine du maraîchage en leur créant des vergers. Ces vergers sont équipés en puits ou bassins de retenue d'eau. Les femmes qui les exploitent bénéficient d'un encadrement agronomique. Pour réduire les effets de la crise alimentaire de 2012, ESF et l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) ont, sur financement du PAM, conduit les opérations de distribution du Cash transfer inconditionnel dans le département de Dakoro. AREN avait agi dans la commune rurale de Maï Yara alors qu'ESF était dans les communes rurales de Dan Goulbi, Sabon Mâchi et Roumbou. Les rencontres avec les autorités administratives et locales étaient la porte d'entrée pour ESF pour l'implémentation du programme de cash dans le département.

3.1 L'annonce du projet cash par ESF

L'un de point de friction entre les intervenants extérieurs tels que les projets, les ONG nationales ou internationales, et les agents de l'Etat ou les autorités communales, demeure la question de collaboration. Les agents des services techniques déconcentrés de l'Etat et les autorités communales se plaignent régulièrement de ne pas être associés ni même parfois informés des interventions de certains organismes de développement non étatiques à l'intérieur des collectivités territoriales dont ils ont la charge. Ce reproche ne peut être fait à ESF dans la mesure où elle a organisé à Dakoro une réunion d'information à l'intention des autorités administratives et communales. Cette réunion sous forme d'atelier a regroupé les maires des communes concernées, autour du préfet du département. Il leur a été annoncé la mise en œuvre imminente des opérations de cash transfer (*taimakon kuddi* ou aide d'argent) dans leurs entités administratives. Il leur a été également expliqué le processus qui va conduire au choix des personnes vulnérables.

«Il y avait eu une première réunion qui a regroupé autour du préfet tous les maires des communes concernées. Au cours de cette réunion on a donné l'information aux élus de tout ce qui sera fait.» (Coordonnateur ESF, Maradi)

Le processus d'information des autorités locales ne s'était pas limité à cette réunion avec le préfet. Le même type de réunion s'est tenu au niveau des chefs lieu des communes. Dans la commune de Roumbou elle a été élargie aux conseillers municipaux et aux chefs des villages.

«En amont à la distribution de l'argent, on nous a réuni à la mairie. Il y avait même les chefs des villages. Les agents du projet, qui étaient au nombre de trois, nous ont dit qu'ils vont passer au niveau de chaque village pour recenser les noms des gens. Pour cela il faut qu'on leur rassemble les gens chez les chefs des villages. Ils avaient dit qu'ils vont apporter de l'aide d'argent (*taimakon duddi*) aux personnes vulnérables (*gazajii*) qui seront retenues. Nous avons passé l'information à notre manière. Mais ils ne nous ont pas dit de combien chaque personne allait bénéficier.» (S. D., conseiller municipal, Roumbou)

Cette information a vite passé au niveau de certaines communes ciblées. Les autorités locales et les chefs des villages ont parfois élaboré des stratégies pour tromper les agents de l'ONG.

«Il y a eu beaucoup d'influences. Si toi qui part faire les enquêtes de ciblage, tu ne déjoues pas les informations déjà données par le maire, il risque de prendre du n'importe quoi. Au niveau de la classification, il va prendre les plus nantis au lieu des plus pauvres. Dans la commune de Roumbou l'information n'a pas très bien passé parce que c'est difficile de se déplacer d'un village à un autre. Mais c'est dans celle de Sabon Mâchi que nous avons géré beaucoup de problèmes car on a dû refaire la liste de tout un quartier où, au lieu des pauvres ce sont des personnes nanties qu'on nous a donné.» (Coordonnateur ESF, Maradi)

Il ressort que le partage de l'information avec les acteurs concernés, quoique nécessaire, peut constituer un biais. Un programme qui permet de bénéficier de l'argent en cash sans aucune contrepartie constitue un enjeu pour les différents pôles de pouvoirs locaux. Le risque est grand que les différents acteurs usent de leurs positions quelles qu'elles soient, pour orienter dans un sens ou dans un autre, les opérations de ciblage qui constituent une phase cruciale.

3.2 Les différents paliers de ciblage et les acteurs mobilisés

Nous avons trois niveaux de ciblage : le ciblage des communes, le ciblage des villages et le ciblage des ménages vulnérables bénéficiaires. Chaque niveau mobilise des catégories d'acteurs précis.

3.2.1 Le ciblage des communes

Les communes bénéficiaires ont été déterminées à partir de Niamey par la Cellule Crise Alimentaire en collaboration avec l'organisme bailleur (le PAM). Le critère de ciblage repose sur le degré de vulnérabilité des communes. Il est établi sur la base des données produites par le comité sous régional du SAP du département Dakoro.

3.2.2 Le ciblage des villages

ESF n'a pas eu de souci pour le ciblage à l'intérieur des communes afin de choisir les villages qui doivent bénéficier de l'aide. Tous les villages des trois communes

ont été concernés par ces opérations. Mais au niveau de chaque commune il y avait un nombre de ménages et même de personnes à ne pas dépasser. Sur la base du degré de vulnérabilité établi par le SAP (*supra*), le PAM attribue à chaque commune, une enveloppe correspondant à un nombre de ménages.

«Tous les villages des communes ciblées ont été concernés par le cash. Donc il n'y a pas eu de ciblage des villages.» (Coordonnateurs ESF, Maradi)

Tableau 2 : tableau synoptique des personnes et ménages bénéficiaires du cash dans les communes de Dan Goulbi, Sabon Mâchi et Roubou

Communes	Effectifs des populations	Nombre de personnes bénéficiaires	Equivalent en ménages
Dan Goulbi	38970	9975	1425
Roubou	9.820	1764	252
Sabon Mâchi	36118	7875	1125
Total	84908	19614	2802

Source : nos enquêtes

3.2.3 Le ciblage des ménages vulnérables dans la commune de Roubou

Le ciblage des personnes vulnérables a été fait sur la base de l'approche HEA qui vise à faire une analyse économique des ménages. Pour ce faire, ESF Maradi a dû recruter 30 enquêteurs pour l'ensemble des trois communes dans lesquelles elle a conduit les opérations du cash soit 10 enquêteurs par commune dont 5 locaux proposés par la mairie de chaque localité. Les enquêteurs locaux peuvent être des élus locaux ou des simples citoyens que la commune met à la disposition de l'ONG afin qu'ils la représentent dans le processus de ciblage.

«Pour les trois communes nous avons recruté 30 enquêteurs. Nous les avons recrutés à Maradi. Mais aussi il y a des agents communaux qui appuient les équipes d'enquêteurs. Nous avons attribué 5 places à chaque commune. Ces agents peuvent être des conseillers municipaux ou bien des instituteurs, en tout cas selon ce que le maire nous propose. Ils ont reçu une formation de deux jours ici même à Maradi.» (Coordonnateur ESF)

Mais dans la commune de Roubou c'est seulement quatre agents locaux qui ont été recrutés. En plus, en lieu et place de la formation, les agents locaux disent avoir reçu simplement quelques indications par rapport au rôle qui est le leur.

«Nous avons été désignés par la commune pour la représenter. Nous étions quatre personnes dont une personne du village de Sakabal, le conseiller municipal de Sabarou, le fils du maire adjoint et moi-même, qui suis l'ami au maire. Nous n'avons pas reçu de formation mais ils nous ont briefé.» (H. M. I, Maïgochi Saboua)

Ces agents locaux, dont le rôle le plus important est de servir de guides aux agents enquêteurs, aident aussi ceux-ci dans l'identification des personnes vulnérables sur la base d'une série de critères liés aux moyens économiques de production que recommande la méthode HEA :

- La taille du ménage ;
- Les terres louées ;
- La superficie des terres cultivées ;
- Les cultures vivrières et les cultures de rente ;
- La quantité moyenne des céréales récoltées en année de référence ;
- Les mois de consommation des productions propres ;
- La fréquence d'approvisionnement ;
- Le cheptel ;
- La pratique d'embouche ;
- Le niveau d'instruction.

Le processus de ciblage basé sur cette batterie de critères doit respecter aussi plusieurs étapes.

3.2.3.1 L'assemblée villageoise (AG)

C'est l'entrée en matière du ciblage au niveau villageois. L'assemblée villageoise est convoquée par le chef du village dans sa cour. Ce dernier prévient ses populations de la tenue d'une réunion. L'information est ventilée à travers différents canaux, variables selon les villages. C'est soit le recours au crieur public, soit le bouche à oreille, soit le porte à porte qui ont été les canaux les plus utilisés.

«Le chef du village a envoyé un enfant pour me dire qu'il y a une réunion chez lui.»
(B. A., habitant Roumbou I)

Le risque est grand pour que plusieurs personnes ne soient pas informées soit par omission ou à dessein. Dans certains cas les personnes qui ne sont pas considérées comme vulnérables ne sont pas conviées à l'AG. Lorsque l'écho leur parvient et qu'elles s'y rendent, il leur est notifié qu'elles ne sont pas concernées par la réunion.

«Lorsque j'ai été chez le chef du village, il m'a dit que ce n'est pas la peine de perdre mon temps car ce sont les personnes démunies qui sont recherchées. Et j'avais quitté puisque même si je suis pauvre, je jouis de ma force physique pour me débrouiller.» (A. O., habitant de Roumbou I)

D'autres personnes ne sont pas présentées à l'AG parce qu'elles ne se considèrent pas comme vulnérables.

«On m'a dit qu'il y a une réunion chez le chef du village pour recenser les noms des pauvres je ne me suis pas rendu par ce que je ne me considère pas comme pauvre. Moi je n'ai jamais souhaité faire partie des pauvres.» (M. R., habitant de Roumbou)

L'objectif de cette AG est d'identifier avec les habitants de chaque village les personnes qu'eux-mêmes considèrent comme étant pauvres. Mais au préalable, comme le recommande la méthode HEA, il doit être mis en place un comité d'informateurs clefs et un comité de sages. Le comité d'informateurs clés a pour rôle d'aider les enquêteurs à classer chaque habitant du village dans une des quatre catégories suivantes qui leur sont proposées:

- Le riche ou *mai haali* (celui qui a les moyens)
- Le moyennement riche ou *mai dan haali* (celui qui un peu de moyen)
- Le pauvre ou *talaka*
- Le très pauvre ou *talaka talak* (pauvre, pauvre)

3.2.3.2 Les comités et leurs rôles

Des comités d'informateurs clefs ou « *idon gari*⁶ » ont été systématiquement mis en place au niveau de chaque village. Afin de constituer ces comités, les agents de l'ONG ont, au niveau de tous les villages, demandé à l'AG de désigner des personnes moralement intègres, qui connaissent tous les villageois et qui peuvent dire la vérité sur la situation économique de chaque ménage. Mais le plus souvent c'est le chef du village qui désigne ceux qui doivent faire partie de ces comités.

« Ils nous ont demandé de leur donner 6 personnes qui jouissent de la confiance de tous les habitants du village et qui ne seront pas complaisantes. » (Chef du village de Roumbou)

En laissant le choix des membres de ces comités aux chefs de villages, on leur offre l'occasion de choisir les gens qui leur sont proches. Par exemple à Dadin Kowa la femme du chef du village fait partie des informateurs clés et à Roumbou, sur les six membres désignés, deux sont des frères du chef du village.

La taille de ces comités peut varier d'un village à un autre. Par exemple à Maïgochi Saboua le comité compte cinq membres alors que dans les villages de Maïgochi Jackou et de Dadin Kowa, il compte trois membres. Les femmes sont représentées dans les comités de chaque village.

Les comités des sages font partie du dispositif à mettre en place pour le choix des personnes vulnérables. S'ils sont mis en place ils doivent avoir pour rôle de régler les problèmes qui peuvent naître du mécontentement de certaines personnes qui se sentent exclues, ou encore de prendre en charge les plaintes relatives à l'inclusion des personnes qui ne doivent pas bénéficier de l'aide. Mais ces comités n'ont pas été mis en place dans tous les villages. Là où ils l'ont été ils n'avaient joué aucun rôle. C'était simplement pour que « *acika ka idodi'n aiki* » c'est-à-dire

⁶ Expression haoussa qui signifie « les yeux du village ».

remplir une formalité ou encore «*acika buro*», compléter le bureau, ainsi que le montre cet extrait d'entretien :

«Les agents du projet avaient demandé trois personnes qui doivent citer les noms des personnes pauvres. Ensuite ils avaient demandé de leur donner les noms de trois autres personnes âgées. Mais personnes n'a vu à quoi ces trois personnes âgées ont servi parce qu'elles n'avaient rien fait. Nous qui étions présents avons pensé que c'était pour qu'on remplisse une formalité (*acika ka idodi'n ayki*) ou bien compléter un bureau (*acika buro*)» (A. Y, Maïgochi Saboua)

3.2.3.3 L'élaboration de la liste des ménages vulnérables

Pour élaborer la liste des ménages vulnérables (*rubutu* ou inscription), ce sont les informateurs clefs ou *idon gari* qui ont aidé les agents enquêteurs de ESF (deux par village) à dresser la liste de tous les ménages vulnérables. Au niveau de chaque village, les deux agents enquêteurs et les informateurs clés s'isolent de l'assemblée pour établir la liste des ménages qui sont très pauvres ou *talaka talak*. En quelques endroits (A Roumbou I par exemple) le contenu de cette notion de «très pauvres» (*talaka talak*) a été discuté entre les populations et les agents enquêteurs, pour qui il faut entendre par là celui qui n'a rien, même pas une poule. Les populations avaient jugé cette définition très restrictive et elle risque d'éliminer tout le village.

«M. un des informateurs clés avait dit aux enquêteurs que s'ils entendent par très pauvre la personne qui n'a même pas de poule, alors il n'y en a pas plus de quatre dans le village. Et puis, ces personnes qui n'ont même pas de poule n'étaient pas présentes à l'AG c'est pourquoi elles n'ont pas été recensées.» (I. A. Roumbou I)

A Roumbou 1 seules les personnes présentes à l'AG ont été citées parmi les personnes vulnérables du village. Mais les situations sont variables d'un village à un autre. Dans le village de Dadin Kowa, pour que les informateurs se mettent à l'abri des critiques, tous les chefs des ménages du village ont été cités et recensés.

«Nous avons cité les noms de tous les chefs des ménages du village.» (T, informatrice clé Dadin Kowa)

«Nous avons inscrits plus de 60 chefs de ménage et c'est pratiquement tous les ménages du village qui ont été cités» (I. S. informateur clé Dadin Kowa)

A Maïgochi Jackou, chaque informateur clé s'était senti comme représentant de ses parents, amis ou voisins. A cet effet, c'est dans ce cercle qu'il choisit les personnes vulnérables à citer. Pour donner à chacun d'eux la chance de citer «ses gens», le temps de parole par intervenant a été très bien contrôlé par les informateurs clés eux-mêmes. Quand un informateur clé cite quelques personnes qui lui sont proches, les autres l'arrêtent pour permettre à un autre de citer les «siens».

«Nous étions trois personnes à avoir été isolées par les agents enquêteurs. Nous avons procédé de façon à ce que si tel informateur cite quelques ménages qui lui sont proches, nous l'arrêtons pour qu'un autre aussi cite les siens. C'est comme ça que nous avons procédé.» (A., informatrice clé, Maïgochi Jackou)

En principe les informateurs clés n'ont pas que pour rôle de lister les noms des chefs de ménages vulnérables. Il leur appartient en principe de fournir le même jour tous les renseignements relatifs à chaque ménage (*dawkar nawyi'n gida* en haoussa) qu'ils citent. Mais en certains endroits, le recueil des informations ne s'est fait ni le même jour, ni avec les mêmes acteurs, encore moins sur tous les ménages recensés. C'est le cas dans le village de Dadin Kowa où l'équipe d'enquêteurs est revenue deux jours après l'AG pour collecter ces renseignements. En l'absence des informateurs clés c'était le chef du village qui a fourni toutes les informations recherchées.

«Ils étaient revenus deux jours après pour recueillir les informations sur les ménages recensés. C'était pendant la période des travaux champêtres et il n'y avait pratiquement personne à la maison. C'était moi qui leur ai fourni ces informations. Mais ils n'avaient pris que les informations sur les huit ménages bénéficiaires» (le chef du village de Dadin Kowa)

Cette étape est cruciale car elle consiste à donner toutes les informations qui attestent l'indigence du ménage. Parmi les données les plus importantes figure la taille du ménage et les diverses ressources dont il dispose. En gonflant la taille du ménage par exemple on offre au ménage la chance de bénéficier de sommes importantes, s'il est retenu comme bénéficiaire. Taille du ménage erronée ou gonflée font partie des situations constamment remarquée sur le terrain. Cette situation peut être liée au recouvrement des frontières entre *gida* (famille) et *iyali* (ménage) caractéristique de la structure familiale ancienne des zones haoussas. Tout en décrivant cette structure familiale ancienne, Raynaud (1972) a relevé la transformation des rapports entre *gida* (famille) et *iyali* (foyer ou ménage). Jadis *gida* était composé de plusieurs *iyali* qui partageaient une unité de résidence, une unité d'exploitation (champ collectif ou *gandu*) et une unité de consommation. Mais depuis des décennies, les *gida* sont traversés par des phénomènes de scission en unités autonomes (Raynaud 1972 : 63,64).

Quelle que soit l'acception sur la base de laquelle le concept de ménage a été utilisé, des enfants ou petits-enfants, mariés et des chefs des ménages autonomes ont été pris en compte dans la composition d'un « ménage » qui doit bénéficier du cash. Dans tous les villages enquêtés ces cas sont observables. L'étude de cas ci-dessous illustre bien ce genre de situation.

Etude de cas N°1

Agé de 75 ans, A. habite le village de Roumbou I. Tel que mentionné sur leur carte de paiement, sa femme Z. à 52 ans. Mais visiblement, elle paraît plus âgée. A. appartient à la famille cheffériale. C'est l'oncle au chef du village. Comme tous les habitants du village, l'agriculture est sa principale activité. Il produit des calebasses en culture de contre saison. Il est détenteur d'une petite boutique de vente de calebasses sur le marché de Sakabal.

Il est père de sept fils et le plus jeune, actuel gardien de la mairie, est âgé de plus de 20 ans. Il fait partie de ses trois enfants restés au village. Les deux autres exercent des

petits travaux qui leur procurent un peu d'argent. L'un est blanchisseur et l'autre confectionne et vend des seccos. Les quatre autres fils se sont expatriés au Nigéria et au Ghana. Seul un de ses fils n'a pas encore fondé son propre foyer. Il est le seul qui fait partie du ménage de A. Les deux autres restés au village sont indépendants. Ils ont deux enfants chacun. Lorsqu'on essaie d'évaluer la taille de ménage de A. en prenant en compte tous ses enfants, y compris ceux qui sont à l'extérieur, il ne dépassera guère neuf membres. En prenant en compte ses deux fils qui sont installés de façon indépendante au village, son ménage est grand de 13 membres. C'est sur cette base que son ménage a été évalué car c'est la taille indiquée sur la carte de ration qui lui servait de fiche de paie pour le cash. Mais parce que ce ménage est composé d'autres ménages, A. divise en trois les 55.680 FCFA que sa femme perçoit pour lui, et donne une part à chacun de ses deux enfants chefs de ménages.

Dans les villages de Roumbou 1, Maïgochi Jackou et Maïgochi Saboua, dès que les agents enquêteurs ont obtenu une liste suffisante de ménages vulnérables (50 à 60 ménages), ils ont mis fin à l'exercice. Puis l'AG pris connaissance de la liste de ceux qui ont été retenus comme vulnérables dans le village.

3.2.3.4 La validation par l'AG de la liste des ménages recensés

Devant l'AG, et le même jour où a lieu la désignation des comités d'informateurs clés et des sages, il y a un appel nominatif de chaque chef de ménage listé, afin d'avoir l'avis de l'AG par rapport à sa situation. C'est en quelque sorte la validation par l'AG de la liste des ménages présélectionnés. Cette étape du ciblage a été respectée en certains endroits, alors qu'en d'autres comme à Dadin Kowa, elle n'a été que partiellement appliquée car seuls les noms de quelques personnes ont fait l'objet de vérification publique.

«Quand on avait fini de lister les noms des chefs des ménages, on était revenu à l'AG et ils avaient procédé à l'appel de certains noms. Ils avaient commencé par appeler le nom de B. A. Quand il s'était levé, ils avaient dit ceci à l'assistance : les informateurs clés nous ont dit que ce monsieur n'a rien. Est-ce que c'était vrai ? Les gens avaient répondu que c'est vrai. Ils avaient continué en disant vous êtes donc d'accord avec ce que les *idon gari* ont dit. L'assistance avait que c'est vrai. Ils avaient fait la même chose au sujet de deux personnes avant de ranger leurs affaires et ils avaient quitté.» (I. informatrice clé, Dadin Kowa)

Là où elle a été respectée, elle a donné lieu à deux types de situations : l'approbation de toute la liste soumise à l'AG et la contestation des noms de certaines personnes. La première situation est la règle et la deuxième l'exception. En effet, dans un contexte comme celui du Niger, il est difficile à ce qu'une personne affiche publiquement, et au cours d'une AG villageoise, son opposition au point de vue d'une autre, à fortiori lorsqu'il s'agit d'accorder une aide quelconque. S'opposer publiquement au point de vue de quelqu'un ou s'opposer à ce qu'un « don monétaire » tel que l'argent du projet (*kuddi projé*) lui soit attribué est très négativement apprécié. Une telle attitude est perçue comme une expression de jalousie. Pour des raisons de ce type, dans certains villages les listes des personnes vulnérables recensées ont été intégralement approuvées par l'AG.

«Il a été cité aux agents enquêteurs, 50 ménages vulnérables. C'était en majorité les ménages qui avaient des personnes qui les représentaient à l'AG. Quand on appelle le nom du chef du ménage, il s'élève. On demande à l'assistance si elle est d'accord que c'est un chef de famille pauvre. Mais personne ne peut s'opposer au fait que le nom de quelqu'un ait été cité» (S. L., habitant de Maïgochi Jackou)

Les AG villageoises, comme nous l'avons déjà dit, ne parviennent pas à réunir tous les villageois. Certaines personnes s'absentent pour des raisons diverses. Elles peuvent soit être en voyage, soit ne pas être informées de la tenue de l'AG, ou encore elles ne s'intéressent pas à ce genre de rencontres qui, de leur avis, ne leur servent pas à grand-chose. Dans certains villages, quelle que soit la raison pour laquelle une personne n'a pas assisté à l'AG, elle peut être recensée. A l'étape de l'approbation de la liste, elle peut se faire représenter.

«Moi je n'ai pas assisté à l'AG. C'est ma maman qui faisait partie des informateurs clés qui a inscrit mon nom. Lorsqu'on procédait à l'appel des personnes dont les noms ont été cités parmi les vulnérables, c'est mon oncle qui m'avait représenté. C'est lui qui avait donné la taille de mon ménage.» (A. M., bénéficiaire du cash, Maïgochi, Jackou).

«C'est Dieu qui a voulu que je bénéficie de cette aide puisque j'étais en voyage. C'est le vieux T. qui a inscrit mon nom sur la liste. Lorsqu'on a appelé mon nom c'était mon grand frère qui s'était levé. On lui avait demandé si c'est son nom il a dit qu'il me représentait» (A.M. Bénéficiaire Maïgochi Jackou).

Mais il y a des situations exceptionnelles où l'AG n'approuve pas toute la liste des ménages et des membres s'opposent à l'insertion de certains noms dans la liste des personnes vulnérables.

«Lorsqu'on a appelé mon nom, il y avait une partie de l'assistance qui s'était opposée. Ils avaient dit que je ne suis pas vulnérable. J'avais posé la question à ceux-là qui s'étaient opposés à ce que mon soit retenu, si parmi eux, il y a quelqu'un qui me donne à manger. Parce que moi je suis divorcée c'est moi qui suis chef de ménage. Bon après d'autres m'ont demandé de me calmer et de rentrer à la maison puisque mon nom n'a pas été retenu.» (H. M. habitante de Roumbou.)

Le dispositif de l'enquête prévoit aussi la vérification d'au moins 10% des ménages vulnérables cités par les informateurs clés.

3.2.3.5 L'enquête de vérification

C'est à cette étape que le processus de ciblage a le plus mobilisé les villageois. Ils ont servi de guide aux agents de l'ONG. Ils les guidaient d'un village à un autre. C'est eux qui les conduisaient aux domiciles des chefs des ménages choisis comme échantillon de vérification de la vulnérabilité de tous ceux qui avaient été listés. Le choix de cet échantillon se faisait de manière aléatoire. A cette étape et en certains endroits, les agents locaux ont joué un rôle actif.

«Ils ont passé dans certains ménages pour voir s'ils sont vraiment pauvres. Ils ont fait cette vérification avec un jeune homme de mon village puis un autre de Maïgochi Jackou.» (Le chef du village de Maïgochi Saboua)

Mais en d'autres endroits comme à Maïgochi Jackou ils se sont fait suppléer par le chef du village.

«Les agents enquêteurs avaient passé ici en compagnie du chef du village. C'était lui-même qui donnait des justifications par rapport à certains biens qu'ils ont pu observer dans notre concession.» (Z. A. bénéficiaire, Maïgochi Jackou)

Lorsqu'ils passent dans un ménage, les agents enquêteurs s'intéressent à divers aspects de la vie du ménage comme le type d'habitat. En effet, dans certains villages, comme Maïgochi Saboua, vivre dans une maison en banco a été retenu comme un indicateur de richesse.

«Ils étaient venus jusque dans ma concession et ils ont dit que je ne suis pas vulnérable puis que j'ai une maison en banco et puis ma concession est même clôturée. Et moi j'avais rétorqué en leur demandant s'il faut que je sois dans la rue pour qu'on me donne de l'aide. (M. H., Maïgochi Jackou)

L'existence d'animaux, et de ce qui symbolise leur existence (excrétas), ont constitué des éléments d'appréciation de la vulnérabilité lors de cette enquête de vérification.

«Moi ils ne sont pas passés chez moi. Mais c'est possible que de passage, ils aient aperçu cette charrette et qu'ils m'aient considéré comme riche. Parce que chez mon voisin, quand ils avaient passé, ils avaient trouvé une botte de mil et un âne qui a une patte fracturée. Ils lui ont dit qu'il n'est pas pauvre.» (I. A, Roumbou I)

Comme à Roumbou, à Dadin Kowa aussi les traces de l'existence des céréales dans un ménage ont été pris en compte par les agents enquêteurs.

«A propos de la situation d'un jeune homme, ils avaient dit qu'il faut qu'il aillent chez lui vérifier. C'est ici à côté de nous. Lorsqu'ils s'y sont rendus, comme par hasard un de ses voisins lui est venu au secours en lui donnant une botte de mil. Puisque c'était pendant l'hivernage, sa femme l'avait exposé au soleil pour que ça soit plus facile à battre. Lorsqu'ils ont vu ça, ils avaient dit comment celui qui n'a rien puisse encore disposer de bottes de mil. » (T., informatrice clé, Dadin Kowa)

3.2.3.6 La restitution (délibération de la liste des bénéficiaires)

Les données collectées (les ménages recensées et les informations les concernant) sont traitées par les agents de l'ONG. Les listes des ménages retenus comme attributaires du cash sont présentées aux autorités locales. C'est à la commune que se fait ce que les agents de l'ONG ESF appellent restitution.

«La restitution se fait au niveau des communes en présence des élus et des représentants sous régional et régional du SAP. Elle consiste à présenter la liste des bénéficiaires par village et on demande aux élus locaux de réagir étant donné que c'est eux qui connaissent les populations. Dans la commune de Roumbou c'est

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES DANS LA COMMUNE DE ROUMBOU

seulement au niveau du village de Sabarou que les gens s'étaient opposés à l'attribution du cash à deux ménages qu'ils ont qualifié d'allochtones » (Un représentant du comité sous régional du SAP)

C'est à travers la mairie que chaque chef de village a été informé du nombre des ménages de son village auxquels il sera accordé le cash.

«Lorsqu'ils avaient effectué leur choix, ils étaient venus à la mairie pour communiquer à la mairie les attributaires par village. C'est moi qu'on avait considéré comme représentant des autres chefs de villages au niveau de la mairie. On m'avait appelé pour donner la liste des attributaires par villages.» (Le chef du village de Roumbou I)

IV. Les distributions du cash et son usage au sein des familles

Pour le paiement ou la distribution du cash aux ménages bénéficiaires, ESF a sous-traité avec la MECREF. Quatre sites de paiement ont été choisis dans la commune de Roumbou : Sakabal, Kombaki, Sabarou et Atoulé Djimraou. Nos enquêtes se sont déroulées au niveau des villages dont les ménages bénéficiaires ont été payés au site de Sakabal.

4. 1 Les distributions du cash

Dans la commune de Roumbou, les premières opérations de paiement du cash avaient débuté en juin 2012 et les dernières avaient eu lieu en septembre de la même année. Au site de paiement de Sakabal ce sont les locaux de la mairie qui avaient servi de guichet de paiement aux bénéficiaires des villages comme Roumbou I, Maïgochi Saboua, Maïgochi Jackou, Dan Jaoudi, Dadin Kowa etc. A cette phase ce sont les agents de l'institution de micro finance MECREF de Maradi qui ont occupé la scène car c'était eux qui payaient les bénéficiaires. Mais ces agents étaient accompagnés des représentants de l'ONG. On note aussi la présence du représentant de la mairie et des chefs des villages. Chaque chef de village s'était constitué en chef de délégation des attributaires de son village. Il peut même jouer le rôle de vérificateur des montants avant qu'ils ne soient remis à l'attributaire.

«A chaque opération de paiement je viens avec les bénéficiaires de mon village. Parfois, il faut que l'enveloppe passe par mes mains pour que je recompte et je remette au bénéficiaire.» (Chef du village de Dadin Kowa)

Avant que les attributaires représentés ici par leurs épouses (*infra*) ne soient servis, il leur est prodigué des conseils autour de l'usage qu'ils doivent faire de l'argent qui leur sera remis. Ils sont aussi soumis à des interrogations autour de l'organisme qui leur apporte l'aide.

«Quand nous partons prendre l'argent à la mairie de Sakabal, les agents nous disent ceci : Les femmes, qui est-ce qui vous donne cet argent ? On leur répond c'est le PAM. On demande d'applaudir la femme qui s'est rappelé du nom de PAM. Chaque fois que nous y partons, on nous pose cette question. Ce sont deux femmes qui donnent de l'argent. Une d'entre elle fait l'appel des noms des femmes puis de ceux leurs maris. Par exemple moi quand on dit R. A. Je réponds en disant «Me voici». Puis elles nous disent : si on vous donne l'argent qu'est-ce que vous faites avec ? Lorsqu'elles nous posent cette question nous leur disons ceci : on nous donne cette aide pour qu'on paie de la nourriture aux enfants. Vous nous dites de payer du niébé, du riz, le mil et le sorgho. Mais vous nous dites que cet argent n'est pas donné pour payer des animaux. » (R. A., bénéficiaire, Dadin Kowa)

Outre ces conseils sur l'usage que les bénéficiaires doivent faire de l'argent qu'elles reçoivent, les agents de ESF présents sur les lieux de paiement leur rappellent que les chefs n'ont droit à rien dans le montant qui leur donné.

«Moi je dis aux femmes que l'argent c'est pour toute la famille. Si elles ont des coépouses, ça appartient aussi à ces coépouses. Je leur dit même de ne donner aucun franc aux chefs des villages. Parce que de la façon dont ils partent et reviennent, c'est pour prendre leurs parts. C'est pourquoi j'ai dit devant le maire que les chefs des villages n'ont droit à rien. Un chef de village au niveau de Roumbou m'a demandé de ne pas dire ça.»(Coordonnateur ESF Maradi)

4.2 La part des chefs

Presque tous les bénéficiaires interrogés ont reconnu avoir donné aux chefs de leurs villages «de quoi payer de la cola». Ils le font parce que parfois le chef l'exige d'eux. C'est par exemple les cas à Roumbou et à Dadin Kowa.

«Notre chef c'est un loup ! C'est le plus grand vulnérable et le plus grand bénéficiaire. A la première tranche nous lui avons donné 10.000 FCFA, la 2^{ème} nous lui avons donné 9.000 FCFA, à la 3^{ème} il a eu 7.000 FCFA c'est à la quatrième quand on n'avait pas vite donné, il a envoyé un enfant pour nous dire qu'il ne nous a pas vu. En fait, c'est une manière de nous dire que nous lui avons encore rien donné. Nous lui avons envoyé 5.000 FCFA il a renvoyé ça parce que c'était peu. Nous avons gardé notre argent et il a dit que prochainement il ne va pas inscrire notre nom.» (T. bénéficiaire, Roumbou I)

«Le chef du village fixe ce que chaque femme doit lui donner en fonction du montant qu'elle a reçu. Lorsque la femme juge que le montant que le chef demande est élevé, elle réduit. Ceux qui touchent des sommes élevées lui donnent 5.000 FCFA chacune.» (Z. I, bénéficiaire, Dadin Kowa)

Par contre en certains lieux, les bénéficiaires n'ont pas été contraints par les chefs de donner «de quoi payer de la cola».

«Nous donnons un peu au chef du village. Il ne demande pas et puis tout ce qu'on lui donne il prend. Je sais que mon mari lui avait donné 4000 à la première opération, 2000 à la deuxième mais je ne sais pas pour les deux dernières opérations. (Z. A. bénéficiaire, Maïgochi Jackou)

Lorsque le cadeau est une exigence du chef, il est offert presque à la source, c'est-à-dire au sortir des locaux de la mairie où a lieu le paiement. Les chefs des villages qui résident à Sakabal, ont placé des gens qui leur collectent les cadeaux. Cette stratégie vise à minimiser le risque de résistance au paiement de la part des chefs. En effet, les bénéficiaires peuvent être réticents à payer la part des chefs, une fois qu'ils rentrent chacun à la maison.

«Les chefs des villages font comprendre aux bénéficiaires que c'est eux qui ont fait en sorte qu'ils soient sur la liste de bénéficiaires, donc ils doivent leur donner quelque chose. Ils ont placé des gens au sortir des locaux de la mairie pour qu'ils leur collectent leur part.» (S. gardien du CSI de Sakabal)

Les chefs exigeant ce cadeau et qui ne sont pas de Sakabal ont aussi la même inquiétude de voir le versement refusé une fois que les bénéficiaires arrivent à la maison. Pour cacher aux agents qui dirigent les opérations de paiement qu'ils exigent de leurs administrés une part du cash, la récupération ne se fait pas sous les yeux indiscrets. Il est demandé aux femmes de ne «libérer» cette part que lorsqu'elles sont à l'écart du public.

«Le chef du village nous conduit loin de la mairie avant de nous demander sa part. Si tu connais Sakabal, il faut dépasser là où est implanté le forage avant qu'il ne fixe à chaque femme ce qu'elle doit donner.» (H. I, bénéficiaire, Dadin Kowa)

Qu'ils aient offert ce cadeau aux chefs de villages sous contrainte ou pas, les bénéficiaires ont tous des justifications à cet acte. Ceux qui l'offrent sous aucune contrainte pensent que les chefs doivent être gratifiés parce qu'ils effectuent les déplacements pour veiller à ce que le paiement se passe sans problème. De plus, c'est à lui qu'incombe la charge de tout étranger qui arrive dans le village, y compris ceux qui ont fait le ciblage des bénéficiaires du cash.

«Le chef du village c'est qui lui nous représente. On doit lui donner quelque chose lorsque des occasions pareilles se présentent puisque tout étranger qui vient dans notre village il est à sa charge.» (Z., bénéficiaire, Maïgochi Jackou)

Il faut aussi donner au chef du village parce que certains bénéficiaires pensent que s'ils ont fait partie des bénéficiaires, c'est parce que le chef du village l'a voulu. Lui réserver une somme n'est qu'une forme de reconnaissance pour ce qu'il a fait à ces bénéficiaires. En outre, toute aide qui parvient à leur village doit passer par lui. Il faut donc ménager le chef du village, il faut le corrompre, afin de faire partie des bénéficiaires, dès qu'une autre aide parviendra au village. C'est d'ailleurs l'argument que certains chefs qui exigent leurs parts utilisent pour faire pression sur les bénéficiaires.

«Les chefs font comprendre aux bénéficiaires que c'est eux qui ont voulu à ce qu'ils soient sur la liste. C'est pourquoi ils exigent d'eux leurs parts.» (S. gardien, CSI de Sakabal)

Le bénéficiaire qui résiste ou refuse de donner cette part est menacé de ne plus faire partie des bénéficiaires de quelque aide que ce soit.

«Quand nous lui avons donné 5.000 FCFA, il a trouvé ça peu parce que selon lui, c'est lui qui écrit notre nom. Il a dit que nous n'allons plus bénéficier de l'aide.» (T. bénéficiaire, Roumbou)

4.3 Les montants et le timing du cash

Le programme de cash mis en œuvre dans le département de Dakoro, a connu une modification par rapport à la ration mensuelle attribuée à chaque ménage. La première version du programme avait prévu d'accorder 32.500 FCFA par mois et par ménage vulnérable ciblé. Mais avant même sa mise en œuvre, le PAM a décidé de faire comme pour les distributions gratuites ciblées (DGC) d'aliments, c'est-à-dire en fixant une ration mensuelle à accorder à chaque membre du ménage. Dans le cadre du cash la ration a été fixée à 4.640 FCFA par membre de ménages à multiplier autant de personnes dans un ménage.



«A un moment on est parti juste pour le ménage. On devait donner 32. 500 FCFA à chaque ménage quelle que soit sa taille. C'était au moment de l'enquête. Après, le PAM nous a saisi alors que nous étions sur le terrain entrain de valider une commune, pour nous dire de payer 4.640 FCFA par personne. Le dernier communiqué nous a dit de multiplier le nombre de personnes en charge dans le

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES DANS LA COMMUNE DE ROUMBOU

ménage par 4.640 FCFA. C'est de le faire comme on le fait à la DGC.»
(Coordonnateur ESF Maradi)





Le programme devait s'étaler sur 4 mois soit une opération de paiement par mois. Mais les deux derniers paiements ont tous eu lieu pendant le mois de septembre. Par ailleurs, les montants, prévus pour être les mêmes pour toutes les opérations, ont connu une baisse à la 3^{ème} opération ainsi qu'on peut l'observer sur le fac-similé ci-dessous d'une carte de ration d'un bénéficiaire du village de Maïgochi Jackou.

DISTRIBUTION GRATUITE CIBLÉE DU CASH 2012
CARTE DE RATION
 N° | 002 |

PARTENAIRE COOPERANT ESP
 REGION Maradi
 DEPARTEMENT Dakoro
 COMMUNE Roumbou
 Site de distribution (village) Sakabal
 Village d'origine Maï Gochi Jackou
 Nom du Bénéficiaire Zora Addou
 Age 55 (ans) Sexe (M/F) F
 Taille du ménage 12
 Date, signature et cachet du partenaire 18/09/12 ans frontiers Signature/empreinte du bénéficiaire [Signature]

DISTRIBUTION GRATUITE CIBLÉE DE CASH 2012

DISTRIBUTION	Date	Montant reçu F CFA	Signature du bénéficiaire
1e distribution	<u>26-6-12</u>	<u>32 500</u> <u>55680</u>	
2e distribution	<u>20/07/12</u>	<u>32 500</u> <u>55680</u>	
3e distribution	<u>3/09/12</u>	<u>50400</u> <u>32 500</u>	
4e distribution	<u>21/09/12</u>	<u>55680</u> <u>32 500</u>	

Par rapport à cette baisse des montants à la 3^{ème} opération de distribution, des explications différentes ont été données aux acteurs locaux. Ainsi, au représentant de la commune, la justification donnée était que la banque avait prélevé les frais de tenue des comptes.

«Au cours de la première opération, ils avaient distribué 8 184 960 FCFA pour l'ensemble de la commune. C'était le même montant à la 2^{ème} et 4^{ème} opération. Mais à la 3^{ème} il a un peu baissé. C'était 7 408 800 FCFA. Ils ont expliqué cette baisse au fait que la banque avait retiré les frais de tenue de compte. Je pense que c'est ce qu'ils m'ont dit.» (vice maire commune de Roumbou)

Les bénéficiaires ont reçu deux explications différentes. L'une mettait en avant l'insuffisance de l'argent disponible à la banque. C'était parce que «*kuddi sunyi karanci cikin bankinda aké dawkar su*», littéralement »il n'y avait pas assez d'argent au niveau de la banque où il est retiré «.

«Je faisais partie de ceux qui touchent les plus petites sommes dans mon village. Je recevais 13.900 FCFA par mois. Mais à la 3^{ème} distribution ils nous ont diminué les montants parce qu'ils ont dit qu'ils n'ont pas eu l'intégralité de l'argent au niveau de la banque.» (A. M. Maïgochi Jackou)

L'autre justification porte sur les inondations de 2012, où de fortes précipitations ont occasionné l'effondrement de beaucoup d'habitations. Les personnes sinistrées ont sollicité de l'aide. C'est pourquoi des ponctions ont été effectuées sur ce dont devaient bénéficier les attributaires du cash.

«On me donnait 41.775 FCFA. Mais à la 3^{ème} distribution ils m'ont donné un peu plus de 37.000 FCFA. Ils avaient dit qu'il y a eu des problèmes. Ils avaient dit que, pendant l'hivernage, il y a des gens qui ont perdu leurs cases ou leurs maisons suite aux inondations. Ils n'ont plus d'habitations, c'est pourquoi ils ont demandé à être aidé dans ce que les vulnérables bénéficient.» (R. A, bénéficiaire, Dadin Kowa).

Les agents de la MECREF qui ont assuré le paiement de ce cash et qui pourraient expliquer cette diminution des montants lors de la 3^{ème} distribution, ont évité de se prononcer par rapport à cette question.

«Je ne vais pas parler sur la diminution de la ration parce que ce n'est pas nous qui effectuons les calculs des rations. Notre rôle c'est de payer les attributaires. Il faut aller voir PAM ou ESF.» (Responsable MECREF, Maradi)

Pour ESF cette diminution des rations est liée à l'incertitude que l'organisme bailleur de ce cash avait de pouvoir assurer la 4^{ème} tranche. C'est pourquoi il a réduit la ration par personne de 4.640 à 4300 FCFA.

«La réduction de la 3^{ème} tranche vient du PAM ou de la CCA. Qui pour des raisons de disponibilité ou de risque de ne pas pouvoir assurer le paiement de la 4^{ème} tranche avait réduit la ration par personne de 4.640 à 4.300.» (Coordonnateur, ESF Maradi)

4.4 L'argent du cash au sein des ménages

Les messages véhiculés par les agents chargés de la distribution du cash au cours des opérations de paiement tournaient autour de trois thèmes: achat de nourriture pour toute la famille, interdiction de payer des pagnes ou d'animaux, et interdiction à donner aux chefs de villages (*supra*).

En discutant avec les bénéficiaires, on a l'impression qu'ils ont bien mémorisé les discours qui leur ont été tenus, tant ils peuvent les reproduire avec art. Cette rhétorique vise à véhiculer que celui qui a faim n'a pour première préoccupation

que l'achat de nourriture. C'est aussi le discours tenu par presque tous les interlocuteurs. Mais ils reconnaissent que l'alimentation, si elle le premier besoin fondamental de l'homme, n'est pas pour autant le seul. C'est pourquoi la gestion et l'usage de l'argent du cash, a varié d'une famille à une autre.

4.4.1 La gestion du cash au sein des ménages

Lorsqu'on cherche à recenser les noms des bénéficiaires du cash au niveau d'un village, les interlocuteurs citent les noms des hommes. En fait, pour les populations et même les agents de l'ONG, c'est le chef de ménage qui est le bénéficiaire. Le plus souvent c'est un homme qui assure ce rôle. Lorsque c'est un homme qui est chef de ménage, c'est lui qui est le bénéficiaire et son épouse ne fait que le représenter le jour de la distribution.

«Nous demandons au chef du ménage de nous donner le nom d'une de ses épouses qui sera porté comme bénéficiaire.» (Coordonnateur ESF Maradi)

Pour certains interlocuteurs, une telle compréhension des attributaires du cash a permis de préserver la cohésion au sein des ménages bénéficiaires. Les cas sont rares où la gestion du cash a été source de friction au sein de ménage. Dans le village de Dadin Kowa, une femme, qui a estimé que l'argent lui appartenait, a lors de la première opération, refusé de remettre à son mari la somme qu'elle avait perçue (cf. ci-dessous, étude de cas n° 2)

«Dans ce village il n'y a qu'une seule femme qui a refusé de donner la première tranche du cash à son mari. Cela a créé un problème entre eux parce qu'elle a cessé de lui préparer de la boule» (H. I., Dadin Kowa)

Mais pareille situation ne s'est que peu produite dans les villages où nous avons enquêté. Même dans les familles polygames, où parfois les coépouses se haïssent, le fait que l'homme soit attributaire lui donnait le droit de désigner la femme qui allait le représenter pour percevoir l'argent. La raison du choix de telle ou telle femme varie selon les ménages.

«C'est ma deuxième femme que j'ai désignée pour percevoir l'argent du cash parce que c'est elle qui a des enfants.» (B. G., bénéficiaire Maïgochi Saboua)

La désignation de la femme qui doit représenter le chef du ménage peut être aussi liée à la tradition. En effet, le respect au moins apparent accordé à celle qui est considérée comme *uwal gida* (la première femme) est une des traditions des zones haoussa. Cette forme de respect apparaît même lorsque des coépouses se rendent à une cérémonie. Elles se déplacent en rang, de façon à ce que cette hiérarchie soit respectée. Ainsi, la jeune épouse (*amarya*), se met au-devant et la première (*ouwal gida*) se met derrière. C'est pour respecter cette hiérarchie que certains hommes désignent *uwal gida* pour percevoir le cash. Mais la *uwal gida* peut déléguer cette responsabilité à une autre femme du foyer.

«C'est la première femme qui part percevoir l'argent parce que c'est la grande. Notre mari ne m'a jamais désigné pour le représenter en pareilles circonstances. C'est comme ça que ça se passe ici ; c'est toujours la première femme qui représente la famille lorsque le mari n'est pas là» (B. M., Dadin Kowa)

Dans certain cas, ce pouvoir de désignation de la femme qui doit représenter le mari pour percevoir le cash a conféré à celui-ci, la capacité de décider de ce qui doit être fait de l'argent. Mais dans d'autres cas (certes exceptionnels), c'est la femme qui a géré l'argent du cash avec l'accord du mari. Cela peut s'expliquer par le fait que, soit le mari était en voyage, soit il laisse la femme en charge des dépenses de la famille, et ne perçoit que de l'argent de poche.

«Quand elle a perçu l'argent je lui ai dit de me donner ce qu'elle peut et le reste elle n'a qu'à gérer la famille avec. A la première distribution on m'a donné 6.000, à la 2^{ème} 3.000, la 3^{ème} 3.000 et la 4^{ème} 4.000. Le reste c'est la femme et les enfants qui gèrent ça.» (T. bénéficiaire, Roumbou)

La redistribution est le premier acte qui indique la manière dont l'argent du cash a été géré. Cette redistribution se fait aussi bien à l'intérieur du ménage qu'à l'extérieur. L'argent du cash peut être redistribué à l'intérieur des familles bénéficiaires parce que, au sein des familles à plusieurs ménages, l'argent a été réparti entre les différents chefs de ménages de la famille. Dans d'autres cas, la redistribution à l'intérieur de la famille correspond à donner aux membres du ménage un peu d'argent pour les besoins personnels.

La redistribution à l'extérieur de la famille est la plus visible. En effet, presque tous les bénéficiaires affirment avoir distribué de l'argent à l'extérieur de leur ménage. Les voisins et les parents ont été les bénéficiaires. Les sommes distribuées varient de 250 à 1.000 FCFA selon le type de relation qui existe entre celui qui redistribue et celui qui reçoit. Parfois, c'est à la sortie des locaux de la mairie que les gens qui viennent d'autres villages environnants commencent à redistribuer. En effet, en attendant le début des opérations de paiement, les bénéficiaires s'installent pour attendre dans les habitations voisines de la mairie, et, après avoir perçu leurs sommes, ils donnent un peu d'argent à ceux chez qui ils sont restés.

«Les gens qui viennent des villages environnants attendent le début des opérations de paiement ici. Lorsqu'ils perçoivent leurs sommes ils me donnent un peu d'argent. Il y a ceux qui me donnent 500, d'autres 1.000F. Je me retrouve à la fin de chaque opération avec 3.000 FCFA ou plus» (A. Habitant Maïgochi Saboua)

L'étude de cas ci-dessous est une bonne illustration de la manière dont le cash a été géré dans certains ménages de la commune de Roumbou.

Etude de cas N°2

H. (60 ans) et son époux M. (70 ans) habitent le village de Dadin Kowa. Ils font partie des descendants du fondateur du village. C'est d'ailleurs le père de l'actuel chef du village qui, après le décès des parents de M., a assuré sa garde jusqu'à son adolescence. M., un peu plus âgé que l'actuel chef du village, considère le chef du village comme son petit frère. Même en présence des étrangers, M. ne se gêne pas d'exercer, parfois avec excès, son droit d'aïnesse sur le chef. C'est d'ailleurs au chef qu'il avait intimé l'ordre de nous amener une natte lorsque nous lui rendîmes visite.

H et M. ont 5 enfants dont 3 filles et deux garçons. Tous leurs enfants sont mariés et sont aussi parents. D'ailleurs M. et H. vivent avec deux de leurs petits-enfants. Leurs filles se sont mariées dans d'autres villages dont deux dans le village de N'wala et la troisième dans le village de Daoudawa. Les deux garçons habitent le même village que

leurs parents. Le plus jeune n'a pas encore eu son autonomie car il cultive le même champ que son père.

Bien qu'ayant refusé d'assister à l'AG lors du ciblage, la qualifiant de regroupement d'enfants, le ménage de M. a été, comme tous les ménages du village, recensé parmi les ménages vulnérables. A la phase de collecte des données sur les ménages recensés, c'était le chef du village qui a fourni les informations relatives à chaque famille. Le chef du village avait évalué la taille du ménage de son frère M. à 22 membres et celui-ci a fait partie des huit ménages bénéficiaires du cash, avec l'une des rations les plus importantes de la commune : 102.080 FCFA par mois.

Lorsque sa femme H. avait perçu la première tranche, elle avait refusé de lui remettre la somme. En fait, elle fait partie des quelques rares femmes ayant considéré que c'est à elles qu'on avait donné l'argent. C'est elle qui avait géré la première tranche en redistribuant une partie à tous ses enfants y compris les filles qui se trouvent mariées dans d'autres villages. Une partie de cette somme a été aussi utilisée pour payer un mouton qui a été engraisé pendant quelques mois, avant de servir à baptiser un de leurs petits fils, né quelques mois avant le paiement de la première tranche du cash, mais qui n'avait pas été baptisé faute de moyens.

L'accapement de la première tranche du cash par H. a été très mal vécu par son mari M. Le tiraillement entre les deux époux autour de cette somme a engendré un climat de tension que même les voisins ont remarqué car H. a cessé de préparer la boule à son époux. Mais la mésentente autour de l'argent du cash s'est limitée à la première tranche. Elle a remis les trois autres tranches à M. parce que, d'abord, le chef du village l'avait menacé de dénonciation auprès des agents de l'ONG. Et ensuite parce M. comme beaucoup d'autres hommes du village, ne reste plus à la maison attendre le retour de H. Il se rend à Sakabal le jour du paiement du cash, pour l'attendre au sortir des locaux de la mairie.

4.4.2 L'usage du cash au sein des ménages

Le paiement des deux dernières tranches a été effectué au cours du mois de septembre. En cette période, dans la zone de Roumbou, certains producteurs avaient déjà commencé à récolter le haricot vert. Ceci indique la fin des difficultés alimentaires. Ce qui a fait que, même au sein des ménages réellement vulnérables, l'argent du cash a été utilisé pour d'autres besoins. La nature des besoins dépend des périodes. Les distributions des deux premières tranches avaient coïncidé avec la période de soudure mais aussi à celle d'intenses travaux champêtres. Les bénéficiaires disent avoir utilisé l'essentiel sinon, tout l'argent du cash dans l'achat des vivres. Les vivres ont été achetés soit au marché ou au niveau des banques céréalières, pour les villages qui en disposent et si elles étaient fonctionnelles. Même si la ration ne pouvait pas couvrir tous les besoins alimentaires mensuels de certains ménages, elle leur a permis de garder une certaine stabilité.

«Moi je sais que lorsque ma femme m'amène cette somme, je dégage seulement les frais des condiments et le reste j'amène ça à la banque céréalière et on me donne des vivres à chaque fois qu'il y a vente.» (A. M., bénéficiaire Maïgochi Jackou)

Outre l'achat des vivres, ainsi que nous l'avons évoqué ci-dessus, l'argent du cash a contribué à entretenir la solidarité en redistribuant une partie de l'argent aux

parents et aux voisins qui sont venus ou non, féliciter les bénéficiaires d'avoir fait partie des attributaires de *kuddi gazajii*. Il avait aussi permis aux ménages endettés de payer leurs créances et prétendre à d'autres à l'avenir. Selon les entretiens réalisés, cet argent a aussi servi à la satisfaction d'autres besoins des ménages bénéficiaires tels que les préparatifs de la fête à travers l'achat des habits pour toute la famille.

«C'est ma coépouse qui part percevoir l'argent du cash. C'est avec ça qu'on a assuré notre alimentation pendant la période de soudure. Avec cet argent aussi, à l'approche de la fête de Tabaski, notre mari m'a acheté un pagne, il en a fait la même chose à ma coépouse. Il aussi payé des habits à mes enfants et à ceux de ma coépouse. Il a l'habitude aussi de me donner 200 FCFA après avoir reçu cet argent.» (B. M., Dadin Kowa)

L'argent du cash a aussi servi à acheter des animaux, utilisés à des fins différentes. C'est ainsi que beaucoup de chefs de ménages ont payé des moutons pour le sacrifice de la Tabaski. Pour ceux-là, outre l'aspect strictement religieux de la Tabaski, il y a une dimension sociale qui oblige à acquérir le mouton du sacrifice. L'argument de ceux qui ont payé le mouton de la Tabaski avec l'argent du cash est que celui-ci a permis de ne pas hypothéquer une partie la récolte en s'endettant pour acheter le mouton. Autrement dit, certains chefs de ménages s'endettent pour acheter le mouton de la Tabaski et, pour rembourser cette dette, c'est une partie de la récolte qui sera vendu. Ce faisant, on crée les conditions de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

«Puisque les deux dernières tranches ont été payées au cours d'un seul mois, et en ce moment nous avons déjà commencé à récolter le haricot, mon mari avait payé un mouton pour le sacrifice de la Tabaski. Il est vrai qu'à la distribution on nous a dit que cet argent ne sert pas à payer des animaux, à payer des wax ou des tasses. Mais en ce qui concerne la Tabaski, il faut le faire parce que s'il n'y avait pas le cash peut-être, il va s'endetter et chercher à rembourser après la récolte et vous voyez ce n'est pas bien.» (Z. A., bénéficiaire, Maïgochi Jackou)

Les animaux tels que les ânes et les veaux sont utilisés dans la traction des charrettes. Celui qui en dispose peut exercer des petits travaux générant des revenus. C'est pourquoi, d'ailleurs, l'existence de tels animaux dans un ménage, a été considérée comme un critère de la non vulnérabilité dans le ciblage des attributaires du cash.

«Moi avec ce qu'on m'a donné, j'ai payé un âne et une couverture. Mais j'ai revendu l'âne parce qu'il avait commis des dégâts dans le champ de quelqu'un. On m'a infligé une amende et j'étais obligé de le revendre pour la payer.» (T. bénéficiaire, Roumbou)

4.4.3 L'argent du cash et les stratégies de survie en période de crise

«L'impact du cash a été très positif parce que les opérations avaient coïncidé avec la période de soudure donc au moment où les gens avaient besoin des vivres. Il y avait même les gens qui étaient venu remercier la commune et l'ONG pour dire que s'il n'y avait pas eu cette aide, ils ne pourront pas cultiver leurs champs. Parce que généralement ici, en période de crise les hommes partent à la recherche de quoi manger et les femmes partent au champ. Mais ce cash a permis aux paysans de

rester travailler leurs champs. Ceux qui en ont bénéficié n'ont pas fait du salariat agricole.» (vice maire, Roumbou)

La distribution du cash dans la commune de Roumbou a permis aux ménages bénéficiaires de ne pas recourir à deux stratégies de survie, le salariat agricole et l'exode. Ce sont les stratégies auxquelles ils ont le plus recours en période de crise alimentaire, particulièrement au moment de la soudure qui coïncide le plus souvent avec la période des travaux champêtres. En effet, lorsque la famille compte plusieurs membres actifs, une partie de ses membres part travailler sur les champs des personnes nanties pour avoir de quoi nourrir la famille, alors que l'autre travaille sur le champ familial. Lorsque la famille ou le ménage compte un seul membre actif, celui-ci consacre un jour sur deux au salariat agricole. De ce fait, les familles pauvres ne peuvent pas exploiter entièrement leurs terres même lorsqu'elles en disposent. Une telle situation les maintient dans un cercle de vulnérabilité pendant des années⁷.

La consommation des feuilles sauvages est aussi une autre stratégie de survie à laquelle ont recours les populations nigériennes en période de crise alimentaire. Les types de feuilles consommées varient d'une localité à une autre et est fonction de la structure écologique de la zone.

«s'il n'y avait pas eu le cash c'était évident que nous serions obligés de faire du salariat agricole qui consistera à aller travailler un jour sur deux sur le champ des personnes nanties. C'est cela qui allait nous permettre de travailler notre champ. Les 55000F que nous percevons par mois nous ont mis à l'abri du salariat agricole et de la consommation de ce que nous appelons *ribga-ribga* qui est tout ce qui est feuilles sauvages» (A. Bénéficiaire Maïgochi Jackou)

Mais les montants qui sont transférés ne sont pas toujours suffisants pour couvrir les besoins alimentaires mensuels des ménages bénéficiaires, et le recours aux stratégies de survie habituelles, notamment le salariat agricole, reste encore nécessaire.

«On nous donnait un peu plus de 37 000 FCFA et, Dieu merci, c'est peu de chose que je complétais pour que la somme qu'on me donne puisse couvrir les besoins de ma famille parce que nous sommes huit dans ma famille. Puisque c'est pendant la saison des pluies je faisais du salariat agricole.» (A. M., bénéficiaire Maïgochi Jackou)

⁷ Cf. les Etudes et Travaux du LASDEL n° 53 et n°59 ainsi que les numéros 63 à 68 tous consacrés à la crise alimentaire de 2005 au Niger, dans lesquels ces questions ont été largement documentées.

V. Les perceptions du ciblage par les différents acteurs

Le ciblage des attributaires du cash a été diversement apprécié par les différentes catégories d'acteurs ayant été mobilisés par ce processus. Nous distinguons deux catégories d'acteurs : les acteurs institutionnels et les acteurs locaux ; tous n'ont pas eu les mêmes appréciations du ciblage.

5.1 Les perceptions du ciblage par les acteurs institutionnels

Nous entendons ici par acteurs institutionnels ceux qui relèvent des institutions comme ESF, le comité sous régional du SAP, et la mairie. La mairie fait partie des acteurs qui pensent que le ciblage tel qu'il a été effectué a été réussi.

«On ne peut satisfaire tout le monde. Je pense que cette ONG-là, sincèrement, parce que je suis un cadre de l'Etat, je suis un inspecteur d'alphabétisation et j'étais même au niveau du comité sous régional avant que je ne sois à la mairie. On a eu à faire beaucoup de distributions gratuites de vivres, des distributions de kits, de cash transfer dans la cadre de AREN, et de beaucoup d'autres ONG, mais personnellement je n'ai jamais vu une opération qui a réussi comme celle-là. Parce qu'après la première enquête qu'ils ont faite pour recenser en vrac les gens, ils sont partis concession par concession pour voir si réellement les gens sont vulnérables. Et ils poussent leur curiosité jusqu'à chercher à savoir si ces gens ont des animaux ou des charrettes.» (vice maire commune de Roumbou)

Mais ce point de vue est relativisé par les autres acteurs institutionnels. Les agents de l'ONG disent avoir subi des influences en certains endroits, et expriment toutes les difficultés et les biais qui ont marqué le processus de ciblage. Du fait de ces difficultés et de ces biais, même les acteurs ayant participé à certaines étapes du ciblage ont des doutes sur son objectivité. Pour eux, ce sont les acteurs locaux qui ont fait en sorte que s'instaurent des doutes sur la manière dont le ciblage a été fait. Les autorités locales (élus locaux et chefs des villages) avaient préparé le terrain en leur faveur ou en faveur des gens qui leurs sont proches.

«Vous savez, cette affaire est entachée de biais parce que, préalablement au passage de la mission, les autorités locales et coutumières avaient été informées. Elles ont exigé à ce qu'on leur dise l'objet de la mission. Lorsqu'on arrive, on a l'impression que tout a été préparé. Mais on n'a pas le choix, il faut les associer sinon, ils peuvent tout saboter.» (Un représentant du comité sous régionale du SAP)

5.2 Les perceptions du ciblage par les populations

Bénéficiaires et non bénéficiaires s'accordent que, ces opérations de cash transfer ont touché un nombre trop limité de personnes. Mais, par rapport à la manière dont le choix des attributaires a été fait au niveau des villages, les perceptions diffèrent selon que l'on soit chef de village ou pas, que l'on soit bénéficiaire ou non, que l'on ait été parmi les informateurs clés ou pas. En plus, chaque catégorie

d'acteurs émet des suspensions sur telle ou telle autre, par rapport à telle ou telle question.

5.2.1 Les perceptions du ciblage par les chefs des villages

Par rapport au ciblage, l'une des grandes questions qui a fait grincer les dents des chefs des villages est celle du nombre d'attributaires par village. Pour eux, l'attribution du nombre de bénéficiaires par village devrait se faire en fonction de l'effectif de la population de chaque village. Ainsi, les villages les plus peuplés devraient avoir plus d'attributaires que les moins peuplés. Mais, comme il apparaît sur le tableau ci-dessous, l'attribution du nombre de bénéficiaires par village n'a pas été faite sur la base de la grandeur de l'effectif des populations

Tableau 3 : Les effectifs des populations des villages enquêtés et les nombres de ménages attributaires du cash.

Villages enquêtés	Effectif de la population des villages enquêtés	Nombre d'attributaires par village enquêté
Dadin Kowa	343	8
Maïgochi Jackou	463	8
Maïgochi Saboua	864	7
Roumbou	705	8

Source : nos enquêtes

L'enquête HEA vise à répartir les populations des villages selon les quatre catégories suivantes : les riches, les moyennement riches, les pauvres et les très pauvres. Le nombre de bénéficiaires serait attribué à chaque village en fonction de la proportion des très pauvres qui l'habitent.

«Lors de l'enquête nous demandons aux populations la proportion des pauvres, des très pauvres, des riches et des moyennement riches qui existent dans le village. C'est en fonction de la proportion des très pauvres qui a été déterminée pour chaque village qu'au cours de la validation, et sur la base des calculs, qu'est affecté à chaque village un nombre d'attributaires.»(Coordonnateur, ESF Maradi)

Mais apparemment aucune explication n'a été donnée aux populations sur les raisons qui fondent le fait que tel village ait plus d'attributaires que tel autre. Ceci a laissé place à beaucoup de soupçons de favoritisme. Quelques chefs de village accusent les agents de l'ONG d'avoir favorisé certains villages au détriment d'autres villages.

«Il y a des villages qui sont trois fois moins peuplés que mon village et auxquels on a attribué deux fois plus de bénéficiaires que mon village. C'est le cas du village de Dan Jaoudi, auquel on a attribué 16 bénéficiaires alors que mon village, qui est deux fois plus peuplé que Dan Jaoudi, n'en avait eu que 8 bénéficiaires. On ne nous a pas dit les raisons mais, nous pensons que peut être c'est lié au fait que, le chef de ce

village a des relations avec d'autres personnes, qui auraient donné des instructions pour que ce village ait plus de bénéficiaires.» (Chef du village de Roumbou1)

La méthode de ciblage des ménages bénéficiaires a aussi été mise en cause par les chefs des villages. Ils ont surtout critiqué la phase des visites des ménages vulnérables présélectionnés. Ils pensent que les aspects auxquels se sont intéressés les enquêteurs à cette phase n'informent pas de manière objective sur la vulnérabilité des ménages. L'exemple auxquels ils ont fait le plus référence est l'existence d'un animal, ou encore toute chose qui indique son l'existence (excrétas, piquet) dans une concession. Pour eux, beaucoup de familles gardent chez eux des animaux qui ne leur appartiennent pas. Dans l'enquête de vérification, la prise en compte de cet aspect comme indicateur de vulnérabilité a contribué à éliminer beaucoup de ménages vulnérables. Dans certains villages, les chefs accusent les agents locaux qui ont accompagné les équipes d'enquêteurs d'être responsables de l'élimination de certains ménages qu'ils jugent vulnérables.

«Ils sont passés de ménages en ménages pour voir si la personne n'a pas d'animaux ou il n'y a pas de trace d'animaux dans la concession. Même si la personne a vendu ses animaux, il suffisait qu'on voit les excréta animaux pour que le ménage soit rayé de la liste. Dans notre village et même à Roumbou 1, c'est H. du village de Maïgochi Jackou qui dit aux enquêteurs que telle famille est vulnérable, telle autre ne l'est pas. C'est à cause de ce que H. faisait, et des restrictions qu'il y avait dans cette méthode de ciblage, que celui qui me représentait s'est retiré, pour que les gens ne le tiennent pas pour responsable de leur élimination.» (Chef du village de Maïgochi Jackou)

5.2.2 Les perceptions du ciblage par les bénéficiaires

Toutes, ou presque, les personnes bénéficiaires du cash, même lorsqu'elles s'estiment réellement vulnérables, lient leur insertion dans la liste des attributaires à la chance. En effet, beaucoup pensent qu'il y a des personnes aussi vulnérables sinon plus vulnérables qu'elles, mais, qui n'ont pas fait partie du programme parce que la chance ne leur a pas souri. Aussi, pensent-ils que leur choix a été aussi transparent que lié à la chance parce que fondé sur le tirage au sort. C'est sur le tirage au sort (*kaley-kaley* ou *kozop-kozop*) que les agents du projet et les chefs des villages se sont appuyés pour expliquer aux populations la méthode utilisée pour choisir les bénéficiaires.

«C'est beaucoup de ménages qui ont été listés. La liste qui a été dressée c'était vraiment des personnes vulnérables. Dans notre village, sur plus de 40 ménages vulnérables, c'est seulement 7 qui sont sortis. Parce qu'ils ont dit que c'est *kozop kozop* (tirage au sort) qu'ils avaient fait pour le choisir les ménages bénéficiaires» (B. G., Maïgochi Saboua)

Le recours à la méthode du tirage au sort pour expliquer le choix des ménages vulnérables donne au ciblage une objectivité admise au moins par les bénéficiaires. Pour eux, *kozop kozop* ou tirage au sort consiste à mettre les noms de tous les candidats dans une même boîte avant de tirer au sort. En le faisant, on leur donne tous la même chance. Ceux qui n'ont pas été tirés ne peuvent en attribuer la responsabilité qu'à leur malchance. Cette objectivité qui allie chance et

transparence est l'argument utilisé par les bénéficiaires pour justifier et rendre crédible leur choix. Dans les villages tel que Dadin Kowa où tous les ménages ont été recensés comme vulnérable, même les non bénéficiaires ont été convaincu de l'objectivité du ciblage.

Cependant, il y a aussi parmi les bénéficiaires du cash certains qui n'ont pas été contents de la manière dont le ciblage a été fait. Ils estiment que les enquêteurs ont commis beaucoup d'erreurs dans l'enregistrement des données relatives aux ménages retenues. Cela se traduit par l'allocation de rations inférieures, à celles escomptées par les ménages. Quelques bénéficiaires n'ont pas hésité à exprimer leur désaccord aux agents payeurs.

Etude de cas N°3

I. est habitant du village de Roumbou1. Il est âgé de 55 ans. Sa femme D. est plus jeune que lui de 20 ans. C'est le petit frère du chef de leur village. Il est père de neuf enfants dont une fille qui s'est déjà mariée. Il a aussi à sa charge son petit frère non encore marié. Hormis sa fille mariée, tous ses autres enfants ont moins de 15 ans. Il a aussi fait partie des informateurs clés lors du ciblage du cash. Il avait fait partie aussi des huit bénéficiaires de leur village. Mais son ménage a bénéficié d'un peu plus de 13.000 FCFA, la somme la moins importante distribuée dans son village. I. dit avoir été assez surpris de se voir allouer une telle somme. Il dit avoir cherché à comprendre pourquoi ce montant lui avait attribué alors même qu'il avait évalué la taille de sa famille à 13 membres. Faisant partie des informateurs clés c'est lui-même qui l'avais communiquée à l'agent enquêteur.

Sa surprise a été d'autant plus grande que I. M., un de ses oncles dont la taille du ménage est de 3 membres (M. et ses deux petit-fils), bénéficiait d'une somme qui avoisinait 70.000 FCFA. I. en voulait beaucoup aux agents qui avaient pourtant visité sa concession et constaté la précarité dans laquelle il vit. Il les accuse d'avoir mieux servi des gens qui ne sont en réalité pas vulnérables. Selon lui, son oncle, gardien d'une école de la ville de Dakoro à la retraite, se débrouille à travers le petit commerce qu'il exerce. Son oncle fait partie des petits commerçants ambulants qui animent presque tous les marchés de la zone. En plus, il a deux enfants fonctionnaires dont un infirmier et un instituteur qui peuvent l'aider. Mieux, la fille aînée de son oncle, vit en Arabie Saoudite. Elle a l'habitude de lui payer un billet d'avion pour aller effectuer le pèlerinage à la Mecque. Si on doit aider, selon lui, ce ne sont pas des gens de cette catégorie qu'il faut aider.

Si on doit donner de l'aide proportionnellement à la taille du ménage, I. pense qu'il mérite plus. L'hypothèse d'une erreur à l'enregistrement est la piste émise par I. lui-même. Sur la carte de ration, sa famille n'a été évaluée qu'à trois membres. Il pense qu'étant donné qu'il a le même prénom que son oncle, et que les tailles respectives de leurs ménages avaient été communiquées au même enquêteur, il a été victime d'une erreur des agents du projet et qu'on lui a attribué la ration qui devait être alloué à son oncle.

«Certains bénéficiaires du cash contestent les montants qu'on leur donne. Ils disent que leurs ménages sont trop grands pour le montant qu'on leur propose. Ce sont les agents de l'ONG qui leur expliquent comment les choses marchent.» (Responsable MECREF, Maradi)

Les attributaires contestataires établissent des comparaisons entre les tailles de leurs ménages et celles d'autres qui sont de petites tailles mais qui bénéficient de sommes importantes. L'étude de cas ci-dessous illustre ces erreurs d'enregistrement des données lors du ciblage.

5.2.3 Les perceptions du ciblage par les non bénéficiaires

Nous avons deux catégories de non bénéficiaires : les non bénéficiaires recensés parmi les vulnérables mais recalés, et ceux qui n'ont pas été considérés comme vulnérables. Les deux catégories d'acteurs n'ont pas les mêmes perceptions du ciblage et/ou n'attribuent pas leur disqualification aux mêmes acteurs.

Chez les recalés, deux types de discours se dégagent. Le premier discours est tenu par ceux qui croient en la méthode du tirage au sort, et à la chance. Pour eux c'est surtout parce que les opérateurs du cash n'ont pas confiance dans les chefs de villages et les comités qu'ils mettent en place pour l'élaboration des listes des vulnérables, qu'ils ont recours à la méthode du tirage au sort. De ce point de vue ce n'est pas la vulnérabilité qui peut servir d'élément d'appréciation de la fiabilité du ciblage mais la chance. Peuvent être tirés des ménages vulnérables comme des ménages non vulnérables.

«Par rapport au cash, moi je pense que c'est fort possible que les agents du projet n'ont pas eu confiance en ce qui leur a été donné comme liste et ils ont procédé au tirage au sort et je n'ai pas de critique à porter sur le tirage au sort.» (M. A, non bénéficiaire, Dadin Kowa)

Le deuxième type de discours oriente ses critiques sur la méthode de ciblage et les critères de vulnérabilité sur lesquels elle se base. Ceux qui tiennent ce discours soutiennent que des critères comme l'existence d'animaux dans une concession ou encore la structure de l'habitat (paillote/banco) ne peuvent pas constituer en tout lieu de bons indicateurs de vulnérabilité. Pour eux ces critères sont assez discutables dans une localité comme Roumbou où cohabitent plusieurs ethnies ayant des cultures différentes. En effet, si habiter une case en paillote symbolise la pauvreté du ménage chez les Hausa, cela ne peut être vrai chez les Peuls et les Touareg même sédentarisés. De même, on ne peut qualifier un ménage touareg ou peul de non vulnérable à cause de la présence d'un animal dans sa concession. Dans les zones agro pastorales, notamment chez les communautés autrefois éleveurs, l'animal n'a pas seulement une dimension économique qui fait de lui un bien à déstocker pour subvenir aux besoins. Les rapports qui le lient à son propriétaire sont des rapports symboliques, parfois affectifs, qui font qu'il est parfois perçu comme un membre de la famille dont il est difficile de se

débarrasser. C'est cet amour qu'ils éprouvent à l'égard des animaux, qui fait que des personnes nanties, parfois appartenant à d'autres communautés, leur confient la garde de leur bétail. Au cours du ciblage les enquêteurs peuvent constater la présence d'animaux dans une famille touareg ou peule. Mais la question du vrai propriétaire peut se poser.

«Ils avaient recensé plus de 70 personnes et mon nom en faisait partie. Mais à la fin, ce n'est que 8 personnes qui ont été retenues et il n'y avait pas mon nom. Je pense que c'est parce que je leur ai dit que j'ai deux chèvres et une brebis au recensement qu'ils m'ont rayé. Quand ils sont venus pour la vérification, ils m'ont demandé si c'est moi qui habite cette case je leur ai répondu par l'affirmative. Ensuite ils m'ont demandé si les chèvres qu'ils ont trouvées sont à moi, je leur ai répondu par l'affirmative. Pour nous Touaregs, une ou deux chèvres ce n'est pas de la richesse.» (A. K., non bénéficiaire, Roumbou)

La perception du ciblage par les personnes non bénéficiaires qui n'ont pas été recensées diffère d'un village à un autre. Elle peut être liée aux rapports avec les chefs. Ainsi dans les villages de Sakabal (qui englobe les villages de Roumbou 1 et Maïgochi Saboua) et de Dadin Kowa, certaines personnes non bénéficiaires pensent que le ciblage a été le fait du favoritisme car les agents enquêteurs ont été instrumentalisés par les chefs de villages. En effet, les informateurs clés qui ont été désignés, étaient en majorité les membres des familles des chefs. À Roumbou 1, c'étaient les frères et cousins du chef du village qui étaient les informateurs clés. A Dadin Kowa, la femme du chef du village faisait partie de ces informateurs. Les habitants de Roumbou1 accusent leur chef d'avoir favorisé les gens de son ethnie et/ou ceux qui acceptent de partager le montant avec lui.

«Ici à Roumbou ou même tout le village de Sakabal, il y a des Touaregs, des Bouzous, des Hausa et des Peuls. Ce sont les Touaregs qui dirigent la chefferie. Toute aide qui arrive dans ce village, c'est d'abord les gens de leur ethnie qui sont prioritaires. Si tu vois le chef contourner quelqu'un de son ethnie lorsqu'il y a de l'aide, c'est que cette personne refuse de partager avec lui. Dans le ciblage des bénéficiaires du cash c'est qui s'est passé. Même lorsque tu approches le chef pour lui demander de t'inscrire sur la liste, s'il ne veut pas de toi, il te dit que ce n'est pas lui qui inscrit les noms ; alors même que les gens qui le font c'est lui qui les a désignés. Car parmi ces informateurs clés, en dehors de la femme qui faisait partie du groupe, tous les autres sont de la famille du chef du village. I. Y. c'est son petit frère, M. B. c'est son oncle et I. A. c'est son frère. D'ailleurs ce dernier veut aussi être nommé le chef du village d'une partie du village.» (A. O., non bénéficiaires, Roumbou1)

A Dadin Kowa, c'est la partie du village qui manifeste son opposition au chef qui l'accuse d'avoir favorisé les gens de sa famille ou ceux qui se soumettent à son autorité.

«On a inscrit mon nom et celui de ma femme. Mais ni moi, ni ma femme n'a fait partie des bénéficiaires. D'ailleurs, sur 8 bénéficiaires de Dadin Kowa, seule une famille est de *Yamatawa*. Même cette famille c'est parce qu'elle est la belle famille de l'un des informateurs clés lorsqu'on faisait le ciblage. Peut-être c'est parce que nous les gens de *Yamatwa* sommes les opposants au chef. Lui le chef, son grand frère et une de ses deux femmes ont bénéficié de ce cash. (H. M. non bénéficiaire, Dadin Kowa)

A Maïgochi Jackou, les personnes non bénéficiaires ont exprimé leur désapprobation dans la manière dont le ciblage a été fait. Elles ont reproché aux informateurs clés de les avoir exclus et ont manifesté leur mécontentement en présence des agents enquêteurs.

«Lorsque les agents avaient fini de donner lecture des noms qui ont été cités parmi les vulnérables, certaines femmes s'en étaient violemment pris à nous. Elles nous ont accusés de les avoir exclus et d'avoir favorisé les gens qui nous sont proches. Leur contestation avait même amené les enquêteurs à vouloir déchirer les premières fiches parce qu'ils avaient pensé qu'il y a eu favoritisme. Mais vous savez, les gens se sont agités pour rien. Même si tout le monde était vulnérable, tous ne peuvent pas en bénéficier.» (A. C. informatrice clé, Maïgochi Jackou)

Conclusion

« *Ciki bâa dan tuwo da hura akayi shiba* » ce proverbe haoussa signifie littéralement que « le ventre n'est pas fait pour conserver uniquement de la pâte et du *fura*⁸. » Il a été employé par un interlocuteur pour donner son appréciation sur la manière dont le ciblage des bénéficiaires du cash s'est déroulée dans son village. C'est une belle expression de l'omerta que les différents acteurs ont entretenu sur la mise en œuvre du programme du cash transfer dans la commune rurale de Roumbou. La description de l'application par l'ONG ESF de la méthode HEA donne une idée du ciblage des bénéficiaires tel qu'il a été opéré. Mais la diversité des justifications apportées aux différents acteurs sur la variation des montants transférés à la troisième tranche laisse une grosse interrogation sur les vraies raisons de cette diminution des montants. Les bénéficiaires du cash, peu nombreux par village, ont eu l'impression d'avoir joué et gagné à la loterie (tirage au sort ou *kozop kozop*).

⁸ Bouillie faite à base du mil ou de sorgho et mélangée avec un peu de lait. Elle constitue l'aliment de base des populations nigériennes des zones rurales.

Bibliographie

- Alpha Gado, B. (1988). Crises alimentaires et stratégies de subsistance en Afrique sahélienne (Burkina-Faso, Mali Niger), Tome II, thèse de doctorat, université de Paris7 Jussieu.
- Bureau for Applied Research in Anthropology, (2006). Final monitoring report of the first direct cash transfer project in Sahel: an innovation response by the British Red Cross, to the 2005 food crisis in Tanout, Université d'Arizona, rapport d'étude
- CaLP (2012). Rapport de leçons apprises sur les Programmes de Transfert Monétaires, rapport de l'Atelier tenu à Niamey les 5 et 6 décembre 2006.
- Commune Rurale de Roumbou (2010). Plan du Développement Communal (PDC) 2011-2015 de la Commune Rurale de Roumbou.
- Moha, M. (2006). La crise alimentaire à Roumbou 2004-2005, Etudes et Travaux du LASDEL, n°64.
- Olivier de Sardan, J.P. (1995) *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille-Paris, Karthala.
- Raynaud, C. (1972). *Structures normatives et relations électives : étude d'une communauté villageoise haoussa*, Paris, Mouton
- Younoussi, I. (2006). La crise alimentaire à Guidan Roumji 2004-2005, Etudes et Travaux du LASDEL n°65.

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES DANS LA COMMUNE DE ROUMBOU

*Ce rapport est issu de la recherche qualitative sur **Les dispositifs de transferts monétaires au Niger et leurs effets locaux**, financée par l'Ambassade de France, Concern Worldwide et ASB.*

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

n°xx.....

n°xx.....

n°xx.....

n°xx.....

LASDEL

**LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET